

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2024**

Délibération n°2024-03-01

Vote du budget 2024.

LE VINGT-SIX MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024.

Date d'affichage : 20 mars 2024.

Date d'envoi de la convocation : 20 mars 2024.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Dominique BRUN, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Arrivée de Thibaut SIMONIN à 18 h 40 pour la question relative au vote du budget 2024.

Absents avec procuration :

Thibaut SIMONIN avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Séverine CHEMINADE.
Sylvie ROUBEIX avec procuration à Sophie HARNOIS.
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.
Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.
Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.
Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.
Martine FOUSSIER avec procuration à Olivier DELACROIX.

Absent :

Benoît MIÈGE-DECLERCQ a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 26 mars 2024

DELIBERATION N°2024-03-01

VOTE DU BUDGET 2024.

REFERENCES :

- Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1 et suivants.

Après avoir entendu le rapport général du budget de l'exercice 2024 de la commune de Saint-Yrieix présenté par son maire, Jean-Jacques FOURNIÉ,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 11 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2024,

- **ADOpte** à la majorité des suffrages exprimés par 23 voix « pour » et 6 voix « contre » le budget prévisionnel 2024 lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ⇒ Fonctionnement : 9 090 000 €.
- ⇒ Investissement : 2 252 000 €.

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS par procuration, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX par procuration, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA et Hélène DE FUISSEAU par procuration.

Votes « contre » :

Fadila BOUTAYEB par procuration, Martine FOUSSIER par procuration, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 28 mars 2024.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



[Handwritten signature in blue ink]

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_2024_0301-BF
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

28/03/2024

Publication par voie électronique le :

28/03/2024

A Saint-Yrieix, le

Le Maire,

Jean-Jacques FOURNIÉ.



[Handwritten signature in blue ink]

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_2024_0301-BF

Reçu le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

VILLE DE SAINT YRIEIX - MAIRIE - BP - 2024

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 23

Contre : 06

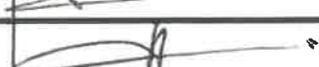
Abstentions : \

Date de convocation : 20/03/2024

Présenté par MR LE MAIRE, (1),
A SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, le 26/03/2024

Délibéré par l'assemblée LE CONSEIL MUNICIPAL(2), réunie en session VOTE DU BUDGET
A SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, le 26/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante LE CONSEIL MUNICIPAL (2),(3).

BLANCHET ROMAIN	
BOUISSOU MARTIAL	
BOUTAYEB FADILA	
BRUN DOMINIQUE	
BULEON LOIC	
CHEMINADE SEVERINE	
DE FUISSEAUX HELENE	
DELACROIX OLIVIER	
DOLIMONT STEPHANIE	
FOURNIE JEAN-JACQUES	
FOUSSIER MARTINE	
FREDON JEAN-LOUIS	
GHARBI SALIHA	
HARNOIS SOPHIE	
LASCAUD DELPHINE	
LE GOUE CELINE	
LOUIS JULIETTE	
MIEGE-DECLERCQ BENOIT	
NADAUD PHILIPPE	
REAUD FREDERIC	

AR Prefecture

VILLE DE SAINT YRIEIX - MAIRIE - BP - 2024

016-211603584-20240326-D_FIN_2024_0301-BF

Reçu le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

V - ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

ROUBEIX SYLVIE	
ROUSSEAU ERIC	
ROUX PATRICK	
RUIS AURELIE	
SAUGNAC JOEL	
SESENA AURELIE	
SIMONIN THIBAUT	
VILLARD ANITA	
VILLESANGE MICHEL	

Certifié exécutoire par MR LE MAIRE, (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Conseil municipal

Vote du budget



Mardi 26 mars 2024

PLANNING DES COMMISSIONS PREPARATOIRES AU BUDGET 2024

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_2024_0301-BF
 Reçu le 28/03/2024
 Publié le 28/03/2024

COMMISSIONS	DATE	HORAIRE
Affaires Générales : Finances	Mardi 28 novembre 2023	17 h 30
Commission Ressources : Ressources Humaines	Mardi 05 décembre 2023	17 h 30
Commission des Travaux (1)	Jeudi 14 décembre 2023	17 h 30
Commission Aménagement du Territoire	Mercredi 17 janvier 2024	17 h 30
VCS - Informatique - BM	Lundi 22 janvier 2024	17 h 30
Commission Santé	Mercredi 24 janvier 2024	17 h 30
Commission Communication et relations publiques	Jeudi 25 janvier 2024	17 h 30
Commission Développement Durable	Lundi 29 janvier 2024	17 h 30
Commission Ressources : Ressources Humaines	Mardi 30 janvier 2024	17 h 30
Commission Accessibilité	Mercredi 31 janvier 2024	14 h
VCA - Culture et Patrimoine	Mercredi 31 janvier 2024	17 h 30
VCA - Sport et Associations	Mardi 06 février 2024	17 h 30
VET - Affaires Scolaires	Mercredi 07 février 2024	17 h 30
Commission des Travaux (2)	Jeudi 08 février 2024	17 h 30
DOB CCAS et vote CA	Mercredi 14 février 2024	17 h 30
DOB Conseil Municipal et vote CA	Mardi 20 février 2024	18 h 30
Commission Ressources : Finances	Lundi 11 mars 2024	17 h 30
Vote du budget CCAS	Jeudi 21 mars 2024	17 h 30
Vote du budget Conseil Municipal	Mardi 26 mars 2024	18 h 30

AFFECTATION DES RESULTATS

Chiffres officiels

AUTOFINANCEMENT
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT
A HAUTEUR DE

• 552 259 €

REPORT DE LA
DIFFÉRENCE AU BUDGET
DE FONCTIONNEMENT 2024
POUR

• 1 135 297 €



FONCTIONNEMENT

COMPOSITION DES RECETTES REELLES 2024

	2023			2024		
	BP	RATIOS EN %	CA	RATIOS EN %	BP	BP 2024 PAR RAPPORT AU CA 2023 en %
1 - PRODUITS D'EXPLOITATION CHAPITRES 70 + 75 + 76 + 77	525 200,00 €	7,00	594 613,90 €	7,63	504 550,00 €	-15,15
2 - SUBVENTIONS RECOURVREMENTS CHAPITRES 013 + 747	223 900,00 €	2,99	292 164,35 €	3,75	239 100,00 €	-18,16
3 - DOTATIONS D'ETAT ARTICLES 7411 + 744 + 74888 + 7485	1 201 900,00 €	16,02	1 227 658,95 €	15,75	1 269 000,00 €	3,37
4 - FISCALITE (directe et indirecte) CHAPITRE 73 + ARTICLES 74833	5 551 000,00 €	73,99	5 679 744,37 €	72,87	5 798 350,00 €	2,09
TOTAL	7 502 000,00 €	100,00	7 794 181,57 €	100,00	7 811 000,00 €	0,22

Attention les recettes réelles ne prennent pas en compte :

Excédent antérieur
Opérations d'ordre

COMPOSITION DES DEPENSES REELLES 2024

	2023			2024			
	BP	RATIOS EN %	CA	RATIOS EN %	BP	RATIOS EN %	BP 2024 PAR RAPPORT AU CA 2023 en %
1 - MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	4 710 899,00 €	62,80	4 537 110,65 €	65,36	4 988 750,00 €	63,87	9,95
2 - TRANSFERTS ARTICLES 6556 + 6573 + 6574	566 562,00 €	7,55	546 942,29 €	7,88	606 266,00 €	7,76	10,85
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT CHAPITRES 60 + 61 + 62 + 63 + 67 + ARTICLES 6531 + 6541 + 6542 + 65818 + 65888 + 739116 + 6817	2 194 339,00 €	29,25	1 827 359,72 €	26,33	2 189 554,00 €	28,03	19,82
4 - FRAIS FINANCIERS CHAPITRE 66	30 200,00 €	0,40	30 189,31 €	0,43	26 430,00 €	0,34	- 12,45
TOTAL	7 502 000,00 €	100,00	6 941 601,97 €	100,00	7 811 000,00 €	100,00	12,52

Dépense réelles = Dépenses totales - Autofinancement, opérations d'ordre

FONCTIONNEMENT

COMPARAISON PAR COMPTES avec écritures d'ordre

		CA 2023	BP 2024	24/23 en %
DEPENSES				
60	Achats et Variations de Stocks	970 027,86 €	1 070 000,00 €	10,31
61	Services Extérieurs	314 384,37 €	462 100,00 €	46,99
62	Autres Services Extérieurs	342 834,37 €	413 200,00 €	20,52
63	Impôts, Taxes et Vers. Assimilés	10 741,76 €	12 000,00 €	11,71
014	Atténuations de recettes	15 588,90 €	0,00 €	
012	Charges de Personnel	4 537 110,65 €	4 988 750,00 €	9,95
65	Autres Charges Gestion Courante	719 477,59 €	831 520,00 €	15,57
66	Charges Financières	30 189,31 €	29 430,00 €	-2,52
67	Charges Exceptionnelles	1 247,16 €	2 500,00 €	100,46
68	Dotations aux provisions		1 500,00 €	
023	Virement section investissement		1 029 000,00 €	
042	Opérations ordre entre sections	263 977,55 €	250 000,00 €	-5,29
	TOTAL	7 205 579,52 €	9 090 000,00 €	26,15
RECETTES				
013	Atténuation de Charges	25 315,70 €	22 000,00 €	-13,10
70	Produits de Services	428 534,10 €	420 100,00 €	-1,97
73	Impôts et Taxes	5 600 092,37 €	5 708 350,00 €	1,93
74	Dotations Participations Subvent	1 574 159,60 €	1 576 100,00 €	0,12
75	Autres Produits Gestion Courante	132 295,49 €	84 450,00 €	-36,17
76	Produits financiers	18,82 €		
77	Produits Exceptionnels	33 603,49 €		
78	Reprises provisions semi-budgétaires	162,00 €		
002	Excédent antérieurs reportés	955 547,36 €	1 135 297,28 €	18,81
042	Opérations ordre entre sections	143 407,04 €	143 702,72 €	0,21
	TOTAL	8 893 135,97 €	9 090 000,00 €	2,21



INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT

Comparaison par comptes avec écriture d'ordre

		CA 2023	BP 2024
DEPENSES			
001	Déficit	346 268,75 €	112 659,17 €
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes Assimilés	181 359,55 €	182 700,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	79 626,95 €	122 400,00 €
21	Immobilisations Corporelles	738 340,05 €	1 093 938,11 €
23	Immobilisations en Cours	88 258,41 €	5 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 937,27 €	
040	Opérations ordre entre sections	143 407,04 €	143 702,72 €
041	Opérations patrimoniales		12 000,00 €
	R à R dépenses		579 600,00 €
TOTAL		1 579 198,02 €	2 252 000,00 €
RECETTES			
1068	Excédent capitalisé	874 818,75 €	552 259,17 €
10	Dotations Fonds Divers Réservés	236 208,13 €	214 740,83 €
13	Subventions d'Investissement	91 534,42 €	15 000,00 €
16	Emprunts et Dettes Assimilés		
21	Immobilisations corporelles		39 000,00 €
23	Immobilisations en cours		250 000,00 €
24	Produits des cessions	263 977,55 €	12 000,00 €
040	Opérations ordre entre sections		1 029 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		140 000,00 €
021	Virement de la section fonctionnement		
	R à R recettes		
TOTAL		1 466 538,85 €	2 252 000,00 €



Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

Recettes réelles de fonctionnement	7 811 000 €
Excédent antérieur reporté	+ 1 135 297 €
Recettes opérations d'ordre	+ 143 703 €
Dépenses réelles de fonctionnement	- 7 811 000 €
Dépenses opérations d'ordre	- 250 000 €
TOTAL	1 029 000 €

RECETTES	
R à R recettes	140 000 €
Excédent capitalisé	552 259 €
FCTVA	134 741 €
Subventions 2024	15 000 €
Rénovation bâtiments	15 000 €
Taxe d'aménagement	80 000 €
Cessions	39 000 €
Opérations d'ordre	262 000 €
Virement de la section de fonctionnement	1 029 000 €
TOTAL	2 252 000 €



DÉPENSES OBLIGATOIRES	
Déficit d'investissement	112 659 €
R à R dépenses	579 600 €
Remboursement capital emprunt	182 700 €
Programmes AP/CP crédits de paiement 2024	145 000 €
SOUS TOTAL	1 019 959 €



DÉPENSES INSCRIPTIONS NOUVELLES

Acquisitions diverses	275 000 €
Travaux de bâtiments	109 000 €
Travaux de voirie	103 000 €
Aménagement rue Jean Monnet et rue de Bellevue	150 000 €
Plan accessibilité	10 000 €
Développement durable	114 000 €
Acquisitions pour travaux en régie dont cour d'école	70 000 €
Programmes divers	44 000 €
Santé et prévention	5 000 €
Aménagement place des rochers	96 300 €
Acquisitions et travaux divers	100 038 €
SOUS TOTAL	1 076 338 €



RÉCAPITULATIF DÉPENSES

Dépenses obligatoires	1 019 959 €
Nouvelles inscriptions	1 076 338 €
Opérations d'ordre	155 703 €
TOTAL	2 252 000 €



PROGRAMMES AP/CP

**ENVELOPPE DES CREDITS
DE PAIEMENT 2024** 145 000 €

Maison médicale 2 000 €

Aménagement rue de Royan 60 000 €

Centralité et production logements sociaux 83 000 €



PROGRAMMES D'ACQUISITIONS 2024

ENVELOPPE 275 000 €

Service Cadre de Vie	129 500 €
Service Ressources - Informatique	31 700 €
Service Vie Educative Territoriale	80 300 €
Service Vie Culturelle et Associative	7 000 €
Service Communication	10 000 €
Service Administratif	16 500 €



PROGRAMMES TRAVAUX BATIMENTS

ENVELOPPE		109 000 €
<u>Claude Roy B</u>	Remplacement porte côté cuisine centrale	4 590 €
<u>Vanier</u>	Réfection d'un solin entre les 2 bâtiments Pose porte dans le préau	1 700 € 3 110 €
<u>La Marelle</u>	Réfection de la toiture plate Réfection du plafond du dortoir	30 500 € 1 800 €
<u>Restauration Bardines</u>	Réfection du chaineau en zinc	2 600 €
<u>La Clairefontaine</u>	Pose rideaux dans les 2 dortoirs Réfection sol cantine maternelle	10 500 € 11 000 €



PROGRAMMES TRAVAUX BATIMENTS -Suite

<u>Mairie</u>	Câblage informatique salle de réunion	2 120 €
	Pose rideaux salle de réunion	5 100 €
	Pose rideaux salle des mariages	5 100 €
<u>Centramalice</u>	Réparation fuite casquette	3 700 €
	Reprise peinture casquette	1 150 €
	Remplacement de 25 fermeture de baies	5 830 €
	Mise en oeuvre protection pour CTA	13 500 €
<u>Crèche</u>	Pose dalles et réfection des zincs et solins	1 700 €
<u>CTM</u>	Remise en état des rideaux de fermeture	3 600 €
<u>Gymnases</u>	Réparation système d'alerte incendie	1 400 €



PROGRAMMES TRAVAUX VOIRIE

ENVELOPPE

103 000 €

Impasse de l'Epineuil	20 000 €
Rue de l'Epineuil	19 000 €
Rue Guynemer	11 000 €
Chemin des Picards	10 200 €
Chemin de la Borne	9 500 €
Impasse du Mas Prolongé	8 200 €
Rue Claude Nougaro et Léo Ferré	6 100 €
Allée des Sports	4 000 €
Rue des Rocs Berchets	3 900 €
Différents travaux	11 100 €



AMENAGEMENT DE VOIE

ENVELOPPE

150 000 €

Rue Jean Monnet et rue de Bellevue

150 000 €



PLAN ACCESSIBILITÉ

ENVELOPPE		10 000 €
Rue Louis Indeau		2 700 €
Rue des Ecoles		4 300 €
Tennis club house		3 000 €

DÉVELOPPEMENT DURABLE

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_2024_0301-BF
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

ENVELOPPE	114 000 €
Contrat P3 Cofély	24 000 €
Plantations d'arbres	5 000 €
Hôtels pour les insectes	1 000 €
Panneaux photovoltaïques Roy B	11 000 €
Changement baie étage Mairie	9 300 €
Changement 3 fenêtres WC Espaces Jeunes	3 400 €
Remplacement leds Gymnases 1	47 000 €
Pose 2 baies préau Roy A	13 300 €



ACQUISITIONS MATÉRIELS POUR TRAVAUX EN RÉGIE

ENVELOPPE	70 000 €
Matériels pour travaux en régie	60 000 €
Aménagement cour d'école	10 000 €

PROGRAMMES DIVERS

ENVELOPPE 44 000 €

Fonds de concours : SDEG

- Remplacement lanternes LED HS 10 000 €
- Lotissement Nougaro 19 000 €

Défense incendie 5 000 €

Extension de réseaux 10 000 €



SANTÉ ET PRÉVENTION

ENVELOPPE

5 000 €

Service handicap

5 000 €



AMENAGEMENT PLACE DES ROCHERS

ENVELOPPE	96 300 €
Aménagement place des Rochers	96 300 €

RECETTES		DEPENSES	
R à R recettes	140 000 €	R à R dépenses	579 600 €
Excédent capitalisé	552 259 €	Déficit d'investissement	112 659 €
F.C.T.V.A.	134 741 €	Remboursement capital emprunt	182 700 €
Subventions 2023	15 000 €	Programmes AP/CP	145 000 €
Taxe d'aménagement	80 000 €	Acquisitions diverses	275 000 €
Cessions	39 000 €	Travaux de bâtiments	109 000 €
Opérations d'ordre	262 000 €	Travaux voirie	103 000 €
Virement section de fonctionnement	1 029 000 €	Aménagement rue Jean Monnet et rue de Bellevue	150 000 €
		Plan accessibilité	10 000 €
		Développement durable	114 000 €
		Acquisitions travaux en régie dont cour d'école	70 000 €
		Programmes divers	44 000 €
		Santé et prévention	5 000 €
		Aménagement place des rochers	96 300 €
		Acquisitions et travaux divers	100 038 €
		Opérations d'ordre	155 703 €
TOTAL	2 252 000 €	TOTAL	2 252 000 €



ENGAGEMENTS PLURIANNUELS = AP/CP

AP/CP N°2/2018 : CONSTRUCTION MAISON MEDICALE

AP/CP N°1/2019 : AMENAGEMENT RUE DE ROYAN

AP/CP N°1/2023 : CENTRALITE ET PRODUCTION DE
LOGEMENTS SOCIAUX

Pour définition :

- AP : Autorisation de Programme
- CP : Crédits de Paiement

REVISION DE L'AP/CP N°2/2018 – CONSTRUCTION MAISON MEDICALE

Suivant délibération n°2022-12-09

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2022	CP 2023
850 000	96 529,17	730 000	23 470,83

Suivant délibération n°2023-03-03

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2023
831 000	823 529,95	7 470,05

Proposition : Modification de l'autorisation de programme, de la ventilation des crédits de paiement compte-tenu du solde de l'opération.

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2024
827 590,66	825 590,66	2 000,00



ACTUALISATION DE L'AP/CP N°1/2019 – AMENAGEMENT RUE DE ROYAN

Suivant délibération n°2022-03-03

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2023	CP 2024	CP 2025
1 500 000	0	30 000	750 000	720 000

Proposition : Modification de la ventilation des crédits de paiement compte-tenu du calendrier des travaux.

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 500 000	20 880	60 000	473 040	473 040	473 040

AP/CP N°1/2023 – CENTRALITE ET PRODUCTION LOGEMENTS SOCIAUX

Suivant délibération n°2023-03-03

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
1 200 000	0	55 000	330 000	300 000	515 000

Proposition : Modification de la ventilation des crédits de paiement compte-tenu du calendrier des travaux.

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 200 000	54 740	83 000	360 000	360 000	342 260

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_2024_0301-BF
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024



FIN

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_2024_0301-BF
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024



ANNEXES

CHAPITRE 013

ATTENUATION DE CHARGES

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
6419 - Remboursement sur rémunérations du perso	14 148	22 425	13 000
6459 - Remboursement charges SS et prévoyance		2 891	9 000
TOTAL	14 148	25 316	22 000

CHAPITRE 70

VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
70311 - Concessions dans les cimetières	4 000	5 277	5 000
70323 - Redevance d'occupation de domaine public	21 000	21 836	22 000
7067 - Redevances et droits services péri-scolaire	320 000	320 905	313 000
70841 - Mise à disposition de personnel aux budgets	54 150	54 150	57 600
708778 - Remboursement frais, autres frais	19 350	26 366	22 500
TOTAL	418 500	428 534	420 100

CHAPITRE 72

TRAVAUX EN REGIE

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
722 - Travaux en régie immob. Corpor.	140 000	139 907	140 203

TOTAL	140 000	139 907	140 203
--------------	----------------	----------------	----------------

CHAPITRE 73

IMPOTS ET TAXES

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
73111 - Taxes foncières et d'habitation	4 660 000	4 742 307	4 900 000
73118 - Autres contributions directes		394	
73123 - Taxes additionnelles aux droits de mutation	280 000	272 421	230 000
73141 - Taxe sur l'électricité	156 000	182 090	180 000
73154 - Droits de place	1 500	1 535	1 550
73174 - Taxes emplacements publicitaires	46 000	47 571	40 000
73211 - Attribution de compensation	200 000	199 814	200 000
73212 - Dotation de solidarité communautaire	5 000	13 011	16 800
732221 - Fonds péréquation des ressources communales	144 500	140 410	140 000
738 - Autres impôts et taxes	0	539	0
TOTAL	5 493 000	5 600 092	5 708 350

CHAPITRE 74**DOTATIONS, SUBVENTIONS,
ET PARTICIPATIONS**

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
74111 - Dotation forfaitaire	875 000	884 952	894 000
741121 - Dotation de solidarité rurale	124 000	133 710	143 000
741127 - Dotation nationale de péréquation	113 000	132 493	142 000
744 - FCTVA	600	539	1 000
74718 - Etat autres	1 600	6 072	4 800
74751 - Groupement collectivités	22 000	26 624	24 000
7478222 - Participations caisse allocations familiales	181 152	228 512	185 300
74788 - Autres (msa-remb ce)	5 000	5 641	3 000
74833 - Etat compensa. titre exonéra. taxes foncières	58 000	79 652	90 000
7485 - Dotation pour les titres sécurisés			10 000
74888 - Autres attributions, subventions/participations	89 300	75 965	79 000
TOTAL	1 469 652	1 574 160	1 576 100

CHAPITRE 75**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
752 - Revenus des immeubles	59 500	60 983	53 200
7584 - Recouvrement créances admises en non valeur		150	
75888 - Autres produits diverses de gestion courante (7788 en M14)	47 153	71 163	31 250
TOTAL	106 653	132 296	84 450

CHAPITRE 76

PRODUITS FINANCIERS

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
761 - Produits de participations		19	
TOTAL	0	19	0

CHAPITRE 77

PRODUITS EXCEPTIONNELS

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
773 - Mandats annulés sur exercices antérieurs		603	
775 - Produits des cessions d'immobilisations	33 000	33 000	
TOTAL	33 000	33 603	0

CHAPITRE 78

REPRISES SUR PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
7817 - Reprise provisions dépréciations actifs circulants		162	
TOTAL	0	162	

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_2024_0301-BF
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

ATTENUATIONS DE RECETTES

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
739116 - Prèlevement au titre de la loi SRU	20 000	15 589	0

TOTAL

20 000	15 589	0
---------------	---------------	----------

ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
60611 - Eau et assainissement	32 000	34 632	36 000
60612 - Energie - Electricité	645 000	438 103	484 000
60622 - Carburants	40 000	38 902	42 000
60623 - Alimentation	207 909	201 570	229 000
60628 - Pharmacie	7 000	3 260	2 500
60631 - Fournitures d'entretien	34 500	34 733	37 700
60632 - Fournitures de petit équipement	21 000	16 859	31 000
60633 - Fournitures de voiries	15 500	13 891	17 500
60636 - Vêtements de travail	18 000	17 228	18 800
6064 - Fournitures administratives	12 500	11 697	12 500
6065 - Livres disques cassettes	20 000	19 894	20 000
6067 - Fournitures scolaires	20 400	18 499	13 000
6068 - Autres matières et fournitures	113 500	120 759	126 000
TOTAL	1 187 309	970 027	1 070 000

016-211603584-20240326-D_FIN_2024_0301_EF
 Reçu le 28/03/2024
 Publié le 28/03/2024

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
611 - Contrats		1 253	6 100
6151 - Locations matériel roulant	8 500	12 918	10 000
6158 - Autres locations mobilières	25 600	8 915	21 000
61521 - Entretien de terrains	11 800	8 186	17 800
615221 - Entretien de bâtiments	8 000	12 310	12 000
615231 - Entretien des voies et réseaux	3 000	8 114	4 000
61524 - Entretien bois et forêts			35 500
61551 - Entretien et réparation du matériel roulant	15 000	15 177	14 500
61558 - Entretien et réparation autres biens mobiliers	17 000	14 351	17 500
6156 - Contrat de maintenance	100 000	77 853	100 000
6161 - Primes d'assurances MULTIRISQUES	25 000	23 435	58 000
6162 - Assurances dommage construction	1 000	58	0
6168 - Autres primes d'assurances	60 000	57 690	69 000
617 - Etudes et recherches	7 800	3 217	4 600
6182 - Documentation générale et technique	6 000	5 506	5 800
6184 - Versements à des organismes de formation	35 000	23 570	35 000
6185 - Frais de colloques et séminaires	300		300
6188 - Autres frais divers	50 300	41 830	51 000
TOTAL	374 300	314 383	462 100

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
62268 - Honoraires	10 600	10 658	11 000
6227 - Frais d'actes et de contentieux	15 000	5 006	10 000
6228 - Divers rémunérations d'intermédiaires	31 200	26 113	38 300
6231 - Annonces et insertions	3 800	2 997	4 400
6232 - Fêtes et cérémonies	51 000	34 649	52 900
6236 - Catalogues et imprimés	17 000	16 363	23 900
6238 - Divers communications	1 550	1 457	1 500
6245 - Transports collectifs	94 000	83 911	93 300
6251 - Missions	4 000	4 587	6 000
6261 - Frais d'affranchissements	15 600	11 293	11 000
6262 - Frais de télécommunications	37 000	35 079	37 000
627 - Services bancaires	1 500	527	700
6281 - Concours divers (cotisations)	3 000	3 050	3 600
6283 - Frais de nettoyage des locaux	17 700	14 771	17 200
6284 - Redevance containers	43 700	41 903	46 300
62875 - Remb. frais aux communes membres du GFP	2 500	2 360	2 500
62876 - Remboursement frais au GFP de rattachement	39 700	38 647	44 400
6288 - Autres	9 700	9 465	9 200
TOTAL	398 550	342 836	413 200

CHAPITRE 63**IMPOTS, TAXES, ET VERSEMENTS ASSIMILES**

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
63512 - Taxes foncières	8 000	10 470	11 000
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	1 000	272	1 000
637 - Autres impôts et taxes	9 100		
TOTAL	18 100	10 742	12 000

CHARGES DE PERSONNEL

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
CHAPITRE 62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
6218 - Autres personnel extérieur	95 000	92 391	115 000
CHAPITRE 63 IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSI			
6331 - Versement de transport	44 299	42 643	47 000
6332 - Cotisations FNAL	13 100	12 542	14 000
6336 - Cotis. Centre Nal et Centres Gestion F.P.T.	48 877	47 158	52 000
CHAPITRE 64 CHARGES DE PERSONNEL			
64111 - Rémunération principale	2 278 210	2 249 708	2 443 000
64112 - SFT, indemnités résidence	21 400	20 781	22 000
64113 - NBI	17 751	18 317	25 000
64118 - Autres indemnités	532 337	489 000	605 000
64131 - Rémunération personnel non titulaire	250 142	244 282	220 000
64132 - SFT, indemnités résidence	3 414	1 114	50
64138 - Indemnités non titulaire	72 870	20 469	55 000
64141 - Rémunération à la vacation	64 528	54 156	65 000
64168 - Emploi aidé	17 821	10 958	12 500
64171 - Apprenti	13 155	12 640	4 700
6451 - Cotisations U.R.S.S.A.F.	467 345	444 802	479 000
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	724 268	705 776	782 000
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	13 152	13 656	12 000
6456 - Versement au F.N.C supplément familial	17 000	18 017	22 000
64731 - Allocations chômage versées directement	730	730	0
6475 - Medecine du travail	15 000	10 204	13 000
6488 - Autres charges	500	27 767	500
TOTAL	4 710 899	4 537 111	4 988 750

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
65311 - Indemnités	120 000	108 530	120 000
65313 - Cotisations de retraite	7 500	5 725	7 500
65314 - Cotisations S.S sur indemnités élus	14 000	11 928	14 000
65315 - Formation	5 000		5 000
653172 - Cotis. Fonds financement alloc. Fin mandat		106	0
6541 - Créances admises en non valeur	5 000	3 166	5 000
6542 - Créances éteintes	5 000	3 536	5 000
65561 - Contrib fonds compens. Ch. Territoriales	135 000	116 576	148 000
65568 - Autres contributions	48 400	46 896	49 400
65731 - Subvention fonctionnement versée à l'état	200	200	200
657341 - Subvention fonctionnement communes du GFP	9 200	9 514	8 000
657362 - Subvent. de fonction. Ccas	89 850	89 850	100 290
657381 - Subvent. de fonction. autres étab. Locaux	23 112	23 112	23 876
65741 - Subventions aux ménages			5 000
65748 - Subvent. de fonction. assoc autres organis	260 800	260 794	271 500
65818 - Autres redevances pour concessions	34 080	34 036	36 300
6584 - Amendes fiscales et pénales		450	
65888 - Autres		5 059	32 454
TOTAL	757 142	719 478	831 520

CONTRIBUTION AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES

65561

	REALISE 2021 en €	REALISE 2022 en €	REALISE 2023 en €	BP 2024
S.I.V.U.	126 176,65	123 300,00	116 576,06	148 000,00
TOTAL	126 176,65	123 300,00	116 576,06	148 000,00

AUTRES CONTRIBUTIONS**65568**

	REALISE 2021 en €	REALISE 2022 en €	REALISE 2023 en €	BP 2024
Synd. Braconne Bois Blanc	1 465,40	1 476,20	1 499,80	1 600,00
Cotisation traitement berges	-60,00			
Syndicat Fourrière	6 200,84	6 427,70	6 966,00	7 500,00
ATD 16	5 377,95	5 401,35	5 537,44	5 750,00
SDEG	31 347,92	32 899,90	32 893,17	34 550,00
TOTAL	44 332,11	46 205,15	46 896,41	49 400,00

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES**65731 - Etat**

	REALISE 2021 en €	REALISE 2022 en €	REALISE 2023 en €	BP 2024
Centre Médico social	200,00	200,00	200,00	200,00
TOTAL	200,00	200,00	200,00	200,00

657341 - Communes du GFP

	REALISE 2021 en €	REALISE 2022 en €	REALISE 2023 en €	BP 2024
Ecoles Publiques	4 204,69	7 536,14	9 514,30	8 000,00
TOTAL	4 204,69	7 536,14	9 514,30	8 000,00

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ALLOUEES AUX ECOLES

	2021	2022	2023	2024
Ecole la Marelle	7 816,00 €	3 213,00 €	3 493,00 €	3 451,00 €
Ecole Nicolas VANIER	11 876,00 €	6 283,00 €	4 783,00 €	6 601,00 €
RASED	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Ecole Clairefontaine	5 926,00 €	2 243,00 €	1 963,00 €	2 107,00 €
Ecole Claude ROY	18 231,00 €	11 103,00 €	11 873,00 €	10 717,00 €
TOTAL	44 849,00 €	23 842,00 €	23 112,00 €	23 876,00 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

ASSOCIATIONS	2021	2022	2023	2024
Assy Football	6 050	5 000	5 000	5 000
Association gymnastique volontaire	685	685	800	695
Vélo club	1 300	1 300	1 300	1 300
Club de Tennis	3 022	2 980	2 030	2 530
VTT	540			
St yrieix badminton	1 500	1 942	1 500	1 500
Hand-ball club	2 246	1 850	1 350	1 650
Expressions	5 000	5 000	5 000	5 000
Club de l'Age d'Or	795	795	795	795
Comités des Fêtes	1 350	1 350	1 350	1 350
Donneurs de Sang	550	550	550	550
Société de Chasse	700	700	700	700
Comité Jumelage		3 000	3 000	3 000
Pause théâtre	795	795		795
C.A.S. Personnel	8 300	8 300	8 300	8 800
Parents d'Elèves de Bardines	1 660	1 120	1 120	1 340
Parents d'Elèves du Bourg	560	1 010	560	560
Fédération Anciens Combattants		460		
F.N.A.C.A.	380	400	400	400
Festival polynésien	2 000	2 000	2 000	2 000
Amis de l'arédie	400			400
Amicale anciens résistants de BIGNAC			200	
TOTAL	37 833	39 237	35 955	38 365

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_2024_0301-BF
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

SUBVENTIONS HORS COMMUNES

ASSOCIATIONS	2021	2022	2023	2024
OGEC Enfant Jesus Angouleme	442,21	454,40	480,52	505
TOTAL	442,21	454,40	480,52	505,00

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_2024_0301-BF
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

SUBVENTIONS DIVERSES

	2021	2022	2023	2024
Centre Social Culturel et Sportif	206 972	260 751	224 358	228 000
FCOL solde coût du directeur	97 367,00	17 603,50	0,00	
CCAS	93 500	90 859	89 850	100 290
Subvention pour l'UKRAINE "ALCK Solidarité Ukraine"		2 000		
TOTAL	397 839,00	371 213,50	314 208,00	328 290,00

CHAPITRE 66**CHARGES FINANCIERES**

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
66111 - Intérêts des emprunts et dettes	32 294	32 283	28 560
66112 - ICNE de l'exercice	-2 094	-2 094	-2 130
6688 - Autres			3 000
TOTAL	30 200	30 189	29 430

CHAPITRE 67**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
673 - Titres annulés	2 500	1 247	2 500
675 - Valeurs comptables immobilisations	3 200	3 102	
6761 - Différences sur réalisations	30 000	29 898	
TOTAL	35 700	34 247	2 500

CHAPITRE 68**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
6811 - Dotations amortissements immob incor. corp.	255 000	230 978	250 000
6817 - Dotations provisions dépréciation actifs circulants	3 000	0	1 500
TOTAL	258 000	230 978	251 500

**DETAIL DES ECRITURES D'ORDRE
DE SECTION A SECTION
BUDGET PRIMITIF 2024**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
AMORTISSEMENT MATERIEL ET MOBILIER ET LOGICIELS	
Article 6811 : 225 3400,00	Article 280422 : 7 600,00 Article 2805 : 17 300,00 Article 281311 : 3 300,00 Article 281351 : 3 100,00 Article 281568 : 3 200,00 Article 281578 : 1 300,00 Article 281828 : 41 100,00 Article 281831 : 27 900,00 Article 281838 : 7 100,00 Article 281841 : 11 000,00 Article 281848 : 10 800,00 Article 28185 : 1 700,00 Article 28188 : 89 940,00
AMORTISSEMENT REBOISEMENT	
Article 6811 : 360,00	Article 28121 : 360,00
AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS	
Article 6811 : 24 300,00	Article 28041582 : 21 000,00 Article 2804182 : 3 300,00
TOTAL : 250 000,00 €	TOTAL : 250 000,00 €

**DETAIL DES ECRITURES D'ORDRE
DE SECTION A SECTION
BUDGET PRIMITIF 2024**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
TRAVAUX EN REGIE	
Article 21 : 140 203	Article 722 : 140 203
TOTAL : 140 203 €	TOTAL : 140 203 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
AMORTISSEMENT SUBVENTION POUR ACHAT DESHERBEUR	
Article 13918 : 1 750,00	Article 777 : 1 750,00
AMORTISSEMENT SUBVENTION POUR ACHAT BALAYEUSE	
Article 13918 : 1 750,00	Article 777 : 1 750,00

**DETAIL DES ECRITURES D'ORDRE
PATRIMONIALES
BUDGET PRIMITIF 2024**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Article 2111 : 2 000	Article 1328 : 2 000
Article 2313 : 10 000	Article 238 : 10 000

Ouverture de crédits permettant lors de l'achat de terrain pour l'euro symbolique d'entrer en inventaire la valeur vénale du terrain.

ÉTAT DE LA DETTE AU 01 JANVIER DE L'EXERCICE 2024



AR Prefecture

Année N° Contrat	Budget / Objet	Organisme Prêteur	Capital origine	TF TI	Date fin	Période Durée	Taux en %	Index / Marge	En cours au 12/03/2024	Date 1ère échéance		Capital au 1er Janvier de l'exercice	Annuité		Dont ICNIE
										Capital	Intérêts		Intérêts	Capital	
2008 - 200608/70003299	MAIRIE TRAVAUX DE BATIMENTS	CSE RGLE CREDIT AGRICOLE	700 000,00	TF	01/05/2028	A 20 ans	4,7100		224 570,06	01/05/2009	01/05/2009	224 570,06	9 252,29	41 362,43	5 065,69
2009 - 8580308	MAIRIE INVESTISSEMENTS 2009	CAISSE D EPARGNE	240 000,00	TF	15/02/2029	A 4 ans et 11 mois	3,7500		76 816,59	15/02/2010	15/02/2010	90 165,83	3 723,85	13 549,24	2 729,74
2010 - 70004800746	MAIRIE TRAVAUX DE VOIRIE	CSE RGLE CREDIT AGRICOLE	220 000,00	TF	01/04/2025	A 1 an	3,0300		34 544,76	01/04/2011	01/04/2011	34 544,76	1 048,71	17 014,59	366,75
2015 - NED1127250	MAIRIE TRAVAUX D'EQUIPEMENT	CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST	70 000,00	TF	30/11/2030	T 6 ans et 8 mois	1,4300		33 358,59	29/02/2016	29/02/2016	34 534,47	468,59	4 724,77	68,71
2016 - MON514078EUR	MAIRIE PROJET PETITE ENFANCE	LA BANQUE POSTALE	800 000,00	TF	01/01/2037	T 12 ans et 9 mois	1,0700		608 628,69	01/04/2017	01/04/2017	617 486,54	8 432,50	43 614,02	1 618,05
2016 - 201600311	MAIRIE MULTI ACCUEIL	CAISSE ALLOCATIONS DE LA CHTE	25 000,00	TF	01/01/2028	A 1 an et 9 mois	0,0000		5 000,00	01/01/2017		7 500,00	0,00	2 500,00	70,00
2017 - CREDIT MUTUEL EMPRUNT 2017	MAIRIE EMPRUNT 2017	CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST	548 000,00	TF	31/12/2037	T 13 ans et 9 mois	1,4700		400 130,71	30/03/2018	30/03/2018	400 130,71	5 736,39	25 936,45	0,00
2021 - NE08802167	MAIRIE CONSTRUCTION MAISON MEDICALE	CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST	520 000,00	TF	30/11/2036	T 12 ans et 8 mois	0,4300		444 120,83	28/02/2022	28/02/2022	452 588,13	1 891,48	33 923,84	155,02
TOTAL GENERAL			3 223 000,00						1 824 989,23			1 861 620,60	28 854,61	182 624,34	9 623,14



ECHEANCIER PREVISIONNEL DE LA DETTE DE 2024 A 2033

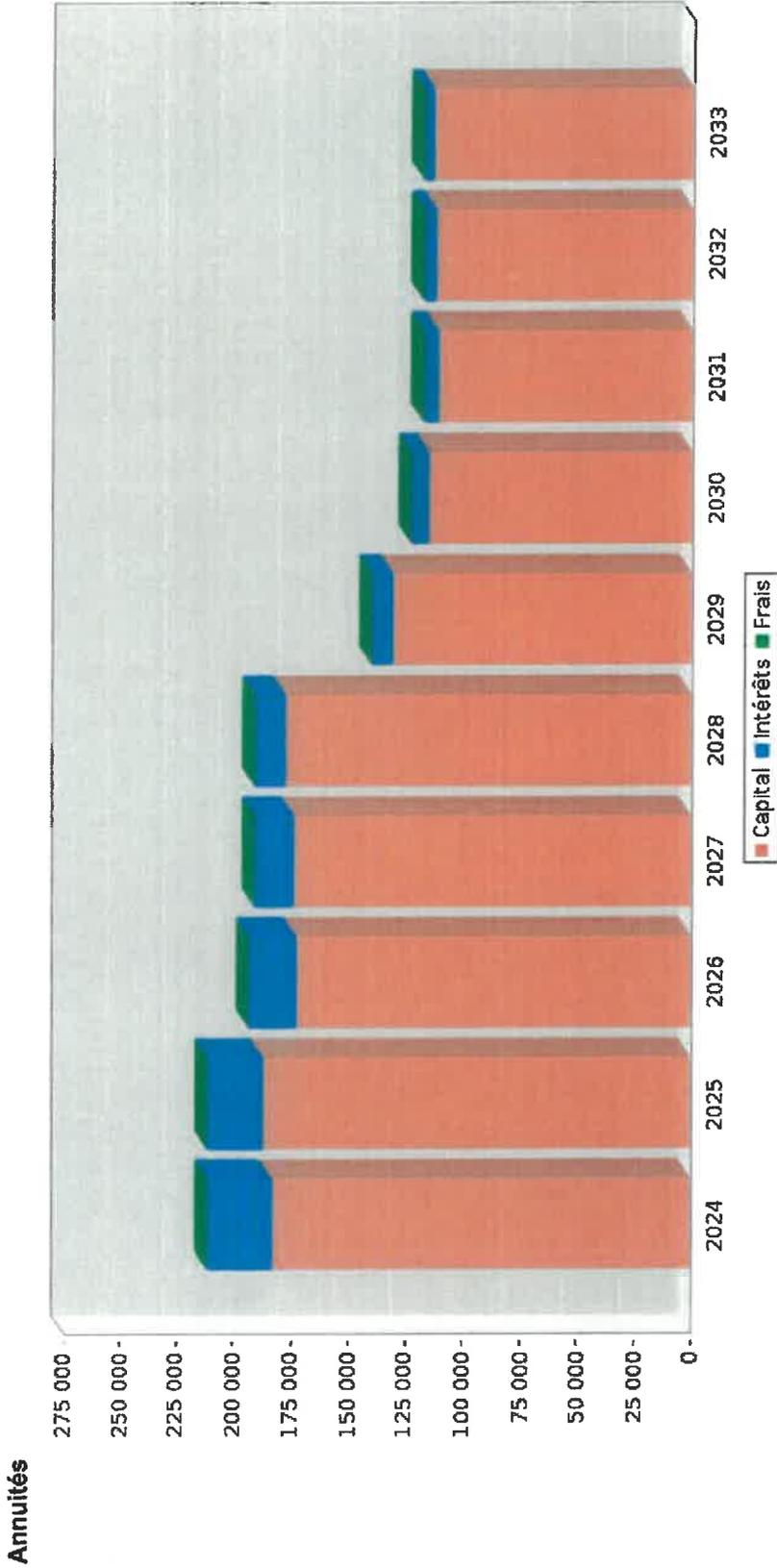
AR Prefecture

016-211603584
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

Emprunt	Capital origine		Exercice 2024		Exercice 2025		Exercice 2026		Exercice 2027		Exercice 2028		Exercice 2029		Exercice 2030		Exercice 2031		Exercice 2032		Exercice 2033		
	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital									
Année 7 th Contrat : 2006 - 200507003359 Budget : MAIRIE Objet : TRAVAUX DE BATIMENTS Organisme prêteur : CSE RGLE CREDIT AGRICOLE	9 252,23	41 362,43	7 548,15	43 068,57	5 773,81	44 840,91	3 925,37	46 683,35	2 022,81	48 611,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Année 7 th Contrat : 2009 - 6380306 Budget : MAIRIE Objet : INVESTISSEMENTS 2009 Organisme prêteur : Caisse d'Épargne	3 723,65	13 649,24	3 164,27	14 108,82	2 591,57	14 691,52	1 974,81	15 268,28	1 342,99	15 930,10	685,22	16 587,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Année 7 th Contrat : 2010 - 70004650746 Budget : MAIRIE Objet : TRAVAUX DE VOIRIE Organisme prêteur : CSE RGLE CREDIT AGRICOLE	1 046,71	17 014,39	531,16	17 530,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Année 7 th Contrat : 2015 - NEG172750 Budget : MAIRIE Objet : TRAVAUX D'EQUIPEMENT Organisme prêteur : CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST	466,59	4 724,77	400,65	4 782,71	331,75	4 661,61	281,86	4 331,50	190,97	5 002,38	119,03	5 074,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Année 7 th Contrat : 2016 - MONS14076EUR Budget : MAIRIE Objet : PROJET PETITE ENFANCE Organisme prêteur : LA BANQUE POSTALE	8 432,50	43 614,02	5 963,86	44 082,56	5 430,37	44 558,15	5 011,70	45 034,82	4 327,88	45 518,64	4 038,69	46 007,63	3 544,63	46 501,69	3 045,06	47 001,46	2 540,13	47 506,39	2 029,76	48 016,76	0,00	0,00	0,00
Année 7 th Contrat : 2016 - 201500311 Budget : MAIRIE Objet : MULTI ACCUEIL Organisme prêteur : Caisse Allocations de la Chte	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Année 7 th Contrat : 2017 - CREDIT MUTUEL 2017 Budget : MAIRIE Objet : EMPRUNT 2017 Organisme prêteur : CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST	5 739,39	25 835,45	5 356,03	26 318,61	4 967,01	26 707,83	4 572,23	27 182,61	4 171,62	27 663,22	3 765,09	27 959,75	3 352,55	28 322,26	2 933,91	28 740,93	2 509,08	29 165,76	2 077,98	29 696,86	0,00	0,00	0,00
Année 7 th Contrat : 2021 - NEG6802167 Budget : MAIRIE Objet : CONSTRUCTION MAISON MEDICALE Organisme prêteur : CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST	1 891,46	33 923,64	1 745,38	34 069,96	1 599,64	34 216,89	1 451,27	34 364,05	1 303,24	34 512,09	1 154,60	34 660,72	1 005,32	34 810,00	855,40	34 959,82	704,64	35 110,49	553,62	35 261,70	0,00	0,00	0,00
TOTAL INTERET ET CAPITAL	28 654,51	182 624,24	24 709,69	186 469,80	20 743,15	172 374,70	17 198,24	179 419,61	13 639,61	177 078,23	9 782,83	130 240,30	7 848,86	114 791,34	6 634,37	110 765,31	5 764,06	111 702,83	4 691,96	112 674,32	0,00	0,00	0,00
TOTAL ANNUITES		211 478,15		211 478,15		193 117,66		190 617,86		190 617,74		146 093,13		122 729,82		117 538,86		117 538,83		117 538,83		0,00	0,00



ECHEANCIER PREVISIONNEL DE LA DETTE DE 2024 A 2033



AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_2024_0301-BF
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024



COMPTES RENDUS

DE COMMISSIONS

COMMISSION DES FINANCES



Lundi

11 mars 2024

COMPTE RENDU

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Jacques FOURNIÉ

Thibaut SIMONIN

Séverine CHEMINADE

Anita VILLARD

Michel VILLESANGE

Sophie HARNOIS

Patrick ROUX

Saliha GHARBI

Martial BOUISSOU

Martine FOUSSIER

Romain BLANCHET

Loïc BULEON

Eric ROUSSEAU

Frédéric RÉAUD

ÉTAIT EXCUSÉ :

Benoît MIEGE-DECLERCQ

ASSISTAIENT :

David BERNARD : comptable SGC Angoulême

Emmanuelle VIORNEY : conseillère aux décideurs locaux

Christian Macon, Service Comptabilité

Fabienne Jobit, Service Comptabilité – secrétaire de séance

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de cette commission qui est la dernière avant le vote du budget lors du conseil municipal du 26 mars.

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Bernard, comptable SGC Angoulême et Mme VIORNEY, conseillère aux décideurs locaux et les remercie de leur présence.

Ils se présentent en rappelant leur fonction : Mme VIORNEY est conseillère auprès des décideurs locaux pour la préparation budgétaire et apporter également son appui pour les décisions des élus alors que M. BERNARD assure la gestion des dépenses et recettes des collectivités.

Puis Mme VIORNEY revient sur les agrégats qui ont été présentés lors du vote du Compte administratif et compte de gestion le 20 février 2024. Ceux-ci permet l'analyse financière et définir l'autofinancement réel.

Le constat est le suivant :

- Les recettes de fonctionnement ont augmenté de +18% entre 2019 et 2023 et 5,7 % entre 2022 et 2023. L'augmentation des recettes fiscales est de +286 k€ (pour rappel le taux de base était de 7% (3,5% en 2022).
- Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +19,7% entre 2019 et 2023 pour 5,3 % entre 2022 et 2023. L'évolution s'explique par l'augmentation des charges du personnel (+168 k€) et +251 k€ pour les autres charges. Ceux sont les charges obligatoires qui pèsent sur les marges de manœuvre de la collectivité.
- La CAF brute (recettes réelles de fonctionnement – charges réelles de fonctionnement augmente de 8,5 % et on atteint le plus haut niveau depuis 2019 soit 959 k€.
- Le résultat de fonctionnement est en hausse de +11,2 % entre 2022 et 2023 ce qui permet à la commune de dégager assez d'autofinancement.
- La CAF nette (CAF brute – remboursement de la dette en capital) évolue favorablement et atteint également son plus haut niveau depuis 2019 avec 780 k€. La CAF nette qui est la première ressource de financement des investissements constitue 9,93 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Le montant des dépenses d'équipement est un peu en retrait par rapport à 2022. ces dépenses ont été financées par du FCTVA (132 k€), les taxes aménagements (104 k€) et des subventions pour 92 k€ et la CAF nette.
M. Le maire indique que les dépenses sont inférieures mais en 2022, nous avons la construction de la maison médicale à hauteur de 800 k€.
- La collectivité n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2023.
- Les ressources d'investissement étant supérieures aux emplois, la commune reconstitue ses réserves en 2023 (+91k€).
- Le Fonds de Roulement Net Global s'établit ainsi à 1577k€ en 2023 (soit 83 jours de charges réelles de fonctionnement : la commune ne connaît pas de tensions de trésorerie.
- La trésorerie s'élève à 1624 k€ au 31 décembre 2023.
- L'encours de la dette est de 1862 k€ au 31 décembre 2023. Le ratio d'endettement est de 23,68 % et la capacité de désendettement est de 1,94 années soit un endettement considéré comme faible.

Après cette présentation très importante, M. le Maire indique que l'on peut augmenter l'endettement mais avec parcimonie il faut rester prudent et très mesuré.

Présentation du budget prévisionnel 2024

COMPOSITION DES RECETTES REELLES 2024

	2023				2024		
	BP	RATIOS EN %	CA	RATIOS EN %	BP	RATIOS EN %	BP 2024 PAR RAPPORT AU CA 2023 en %
1 - PRODUITS D'EXPLOITATION CHAPITRES 70 + 75 + 76 + 77	525 200,00 €	7,00	594 613,90 €	7,63	504 550,00 €	6,46	-15,15
2 - SUBVENTIONS RECouvreMENTS CHAPITRES 013 + 747	223 900,00 €	2,99	292 164,35 €	3,75	239 100,00 €	3,06	-18,16
3 - DOTATIONS D'ETAT ARTICLES 740 + 741 + 74888 + 7485	1 201 900,00 €	16,02	1 227 658,95 €	15,75	1 269 000,00 €	16,25	3,37
4 - FISCALITE (directe et indirecte) CHAPITRE 73 - ARTICLES 71833	5 551 000,00 €	73,99	5 679 744,37 €	72,87	5 798 350,00 €	74,23	2,09
TOTAL	7 502 000,00 €	100,00	7 794 181,57 €	100,00	7 811 000,00 €	100,00 €	0,22

Attention les recettes réelles ne prennent pas en compte : Excédent antérieur
Opérations d'ordre

Produits d'exploitation: le prévisionnel est inférieur au CA 2023 (-15,15 %). En effet trois postes sont en diminution :

- Recette restauration : - 8 000 €, on note une diminution en nombre d'enfants, c'est un constat pour beaucoup de collectivités.
- Remboursement indemnités journalières : - 30 000 €, fin de deux dossiers pour longue maladie.
- Cessions : -35 000 €

Subventions recouvrements : Le prévisionnel est également inférieur (-18,16 %). En 2023, nous avons une régularisation 2022 concernant des versements de la Caf (plan mercredi et inclusion handicap)

Dotations d'Etat : Le prévisionnel est supérieur pour 3,3 % soit environ +40 000 €

Fiscalité : Le prévisionnel est supérieur pour 2,09 % soit environ + 160 000 €. On note tout de même une baisse des recettes pour les droits de mutation (taxe liée aux ventes immobilières) de -42 000 € ainsi que la taxe locale sur les publicités et enseignes suite aux nouvelles normes d'affichage soit -7 000 €.

COMPOSITION DES DEPENSES REELLES 2024

	2023				2024		
	BP	RATIOS EN %	CA	RATIOS EN %	BP	RATIOS EN %	BP 2024 PAR RAPPORT AU CA 2023 en %
1 - MASSE SALARIALE CHAPITRE 01:	4 710 899,00 €	62,80	4 537 110,65 €	65,36	4 988 750,00 €	63,87	9,95
2 - TRANSFERTS ARTICLES 0550 + 0571 + 0574	566 562,00 €	7,55	546 942,29 €	7,88	606 266,00 €	7,76	10,85
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT CHAPITRES 060 + 061 + 062 + 063 + 067 + ARTICLES 0531 + 0541 + 0542 + 05818 + 05828 + 0608 + 739116 + 0817	2 194 339,00 €	29,25	1 827 359,72 €	26,33	2 189 554,00 €	28,03	19,82
4 - FRAIS FINANCIERS 0611 + 0612	30 200,00 €	0,40	30 189,31 €	0,43	26 430,00 €	0,34	-12,45
TOTAL	7 502 000,00 €	100,00	6 941 601,97 €	100,00	7 811 000,00 €	100,00	12,52

Dépenses réelles = Dépenses totales - Autofinancement, opérations d'ordre

Masse salariale : le prévisionnel est supérieur (+ 9,95 %/CA) soit + 200 000 €. Cela est justifié par :

- Intérim : + 20 000 €
- Nouvelle réglementation pour la monétisation du CET : + 25 000 €
- G.V.T : + 60 000 €
- Revalorisation du point d'indice au 1^{er} janvier 2024 (+5 points) : + 60 000 €
- Prime inflation : + 30 000 €. Les modalités sont à définir avec les représentants du personnel. Cette prime est encadrée et le seuil de versement est au mois de juin.

Transferts : Le prévisionnel est également supérieur (+10,85 %).

On note une augmentation pour :

- Participation au SIVU crèche : +32 000 €
- Participation au CSCS : + 10 000 €
- Prime ADAPT : + 5 000 €

M. Buléon apporte des précisions concernant cette prime qui a été validée en commission SANTE. Depuis le 1^{er} janvier 2024 cette prime permet d'aider les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation du logement. Pour l'obtention de cette prime une demande doit être faite auprès de la commune qui statue en commission.

- Participation CCAS : + 3 000 €
- Subvention associations : + 2 500 € cela est justifié par des demandes exceptionnelles. Les bases des subventions ont été maintenues malgré des demandes d'augmentations.

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_2024_0301-BF
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

Frais de fonctionnement: + 19,82%/CA. Cette augmentation est justifiée par

- Denrées alimentaires : + 21 000 €
- Obligation d'élagage et abattage d'arbres pour sécuriser les lignes ENEDIS +23 000 €
- Contrat d'assurance : +35 000 € pour les dommages aux biens avec une franchise à 10 000 €). + 7 000 € pour les véhicules et + 4 000 € pour l'assurance du personnel.

M. Le maire précise que nous avons eu des réponses suite à l'appel d'offre contrairement à certaines collectivités.

- Contribution au Grand Angoulême : + 5 000 €

EXCÉDENT

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

Recettes réelles de fonctionnement	7 811 000 €
Excédent antérieur reporté	+ 1 135 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	- 7 811 000 €
TOTAL	1 135 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES**RECETTES****RAR Recettes**

- Grand Angoulême : solde de la subvention soit 120 000 € (déjà perçu 120 000 €) du programme construction de logement sociaux sur l'emplacement de l'ancienne « carrosserie Brunet » rue des écoles. **140 000 €**
- Grand Angoulême : subvention de 20 000 € pour le programme mise au normes du club house tennis Dary

Excédent capitalisé **552 260 €**

FCTVA **135 000 €**

Subventions 2023 **15 000 €**

- Grand Angoulême : participation concernant l'audit énergétique réalisé sur les bâtiments communaux.

Taxe d'aménagement **80 000 €**

Cessions **39 000 €**

Virement de la section de fonctionnement **1 135 000 €**

TOTAL **2 096 260 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES

Pour rappel, les dépenses d'investissement se répartissent en 2 éléments :

- Dépenses obligatoire
- Nouvelles inscriptions

DÉPENSES OBLIGATOIRES	
Déficit d'investissement	112 660 €
R à R dépenses	579 600 €
Remboursement capital emprunt	182 700 €
Programmes AP/CP crédits de paiement 2024	145 000 €
SOUS TOTAL	1 019 960 €

ENVELOPPE AP/CP		145 000 €
Maison médicale		2 000 €
Aménagement rue de Royan		60 000 €
M. Le maire informe la commission qu'une convention tripartite doit être signée en avril avec le Département et la commune de Fléac. La répartition devrait être de 80 % pour notre commune et 20% la commune de Fléac.		
Centralité		83 000 €
Ce programme inclut les participations pour la construction des logements sociaux pour 2 dossiers en cours rte de St Jean d'Y.		

DÉPENSES INSCRIPTIONS NOUVELLES	
Acquisitions diverses	276 000 €
Travaux de bâtiments	108 000 €
Travaux de voirie	103 000 €
Aménagement rue Jean Monnet et rue de Bellevue - Pour finaliser l'aménagement de ces rues il a été acté seulement une mise en sécurité de ce carrefour. En effet à réception du nouveau chiffrage sans la mise en place d'un rond point, cela reste encore trop élevé.	150 000 €
Plan accessibilité	10 000 €
Développement durable M. Rousseau tient à remercier M. le maire pour l'inscription de 114 000 € contre 30 000 € en 2023. M. Le maire indique qu'auparavant certaines dépenses étaient inscrites sur le budget Travaux. Pour une meilleure lisibilité il a été décidé d'inscrire sur le programme développement durable.	114 000 €
Acquisitions pour travaux en régie dont cour d'école	70 000 €
Programmes divers	44 000 €
Santé et prévention	5 000 €
Aménagement place des rochers - M. Le maire rappelle le travail réalisé par les étudiants du CESI. Le montant de l'aménagement s'élevait à environ 400 000 €. Il serait souhaitable de réaménager cette place sans toucher à la structure pour minimiser le coût. Il est proposé un groupe de travail pour définir cet aménagement.	96 300 €
Acquisitions et travaux divers	100 000 €
SOUS TOTAL	1 076 300 €

M. Le Maire rappelle que le vote du budget aura lieu le 26 mars et clôt la séance à 18h35.

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2024

Délibération n°2024-03-02

Vote des taux 2024 des
contributions directes.

LE VINGT-SIX MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024.

Date d'affichage : 20 mars 2024.

Date d'envoi de la convocation : 20 mars 2024.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Dominique BRUN, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Arrivée de Thibaut SIMONIN à 18 h 40 pour la question relative au vote du budget 2024.

Absents avec procuration :

Thibaut SIMONIN avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.
Hélène DE FUISSEUX avec procuration à Séverine CHEMINADE.
Sylvie ROUBEIX avec procuration à Sophie HARNOIS.
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.
Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.
Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.
Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.
Martine FOUSSIER avec procuration à Olivier DELACROIX.

Absent :

Benoît MIÈGE-DECLERCQ a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 26 mars 2024

DELIBERATION N°2024-03-02

VOTE DES TAUX 2024 DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

REFERENCE :

- Code des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies.

En vertu de l'article ci-dessus référencé, les assemblées délibérantes des collectivités locales votent chaque année les taux des taxes locales. Il s'agit d'un élément constitutif du processus d'adoption du budget.

Depuis son institution, la Communauté d'Agglomération, Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, en charge du développement économique sur son territoire perçoit le produit des taxes professionnelles de ses communes membres.

Les communes de l'agglomération - dont Saint-Yrieix - conservent la responsabilité de voter les taux des taxes sur les ménages et en perçoivent bien évidemment les produits.

Pour rappel, tenant compte de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes doivent voter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en ajoutant le taux départemental (22,89 %) au taux communal.

Concernant la taxe d'habitation, l'article 16 de la loi de finances pour 2020, avait figé les taux de TH 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH des résidences principales.

A compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH, qui concerne :

- Les résidences secondaires.
- Les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés non retenus à la CFE.
- Les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérées en application du 1° du II de l'article 1408 CGI.
- Et les logements vacants depuis plus de deux ans, sous réserve d'une délibération d'institution de la THLV prise par la commune ou l'EPCI à fiscalité propre.

Lors du débat d'orientation budgétaire, le 20 février 2024 et en Commission des Finances, le 11 mars dernier, il a été proposé d'équilibrer le budget 2024 sans évolution des taux des contributions directes.

Compte tenu de la revalorisation des bases d'imposition de + 3,9 % prévue par la loi de finances 2024 et du produit attendu des contributions directes pour cette année, le budget peut s'équilibrer en maintenant les taux des ménages en 2024.

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_20240302-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

Pour rappel, les taxes votées en 2023 étaient les suivantes :

	2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties (taux communal de 30,60 % + taux départemental 22,89 %)	53,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.	39,80 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.	14,58 %

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 23 voix « pour » et 6 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS par procuration, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX par procuration, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA et Hélène DE FUISSEAUX par procuration.

Votes « contre » :

Fadila BOUTAYEB par procuration, Martine FOUSSIER par procuration, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

➤ **DECIDE** de fixer les taux des ménages pour l'année 2024 comme suit :

	2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties (taux communal de 30,60 % + taux départemental 22,89 %)	53,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.	39,80 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.	14,58 %

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 28 mars 2024.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_20240302-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

28/03/2024

Publication par voie électronique le :

28/03/2024

A Saint-Yrieix, le 28/03/2024
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2024

Délibération n°2024-03-03

Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement.

LE VINGT-SIX MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024.

Date d'affichage : 20 mars 2024.

Date d'envoi de la convocation : 20 mars 2024.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Dominique BRUN, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Arrivée de Thibaut SIMONIN à 18 h 40 pour la question relative au vote du budget 2024.

Absents avec procuration :

Thibaut SIMONIN avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Séverine CHEMINADE.
Sylvie ROUBEIX avec procuration à Sophie HARNOIS.
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.
Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.
Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.
Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.
Martine FOUSSIER avec procuration à Olivier DELACROIX.

Absent :

Benoît MIÈGE-DECLERCQ a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-03-03

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT.

REFERENCES :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9.
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.
- Vu le RBF (Règlement Budgétaire et Financier) adopté en Conseil Municipal le 18 octobre 2022.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur clôture ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'objectif des autorisations de programme est de présenter à l'assemblée délibérante l'ensemble des projets d'investissement dont la réalisation s'effectuera sur plusieurs années, en indiquant le total de chaque projet et son échéancier budgétaire prévisionnel de réalisation. Il s'agit également de porter à la connaissance de l'assemblée l'ensemble des engagements juridiques et financiers pluriannuels pris par la collectivité pour la conduite de son programme d'investissement.

Une fois l'autorisation de programme adoptée, il est inscrit chaque année au budget primitif le montant des crédits prévus dans l'échéancier des différents projets (ces crédits annuels sont intitulés crédits de paiement). Ce mécanisme d'inscription de crédits s'effectue sur toute la durée de réalisation de chaque programme.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée :

- De réviser l'AP/CP n°2/2018 relative à la construction de la maison médicale.
- De modifier la répartition des crédits de paiement de l'AP/CP n°2/2019 de la rue de Royan.
- De créer une AP/CP n°1/2023 « Projet de centralité et production de logements sociaux » dans les conditions ci-dessous :

AP/CP n°2/2018 – Construction d'une maison médicale

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en 2018.

Les travaux étant arrivés à leur terme l'an dernier, il convient de diminuer le montant de l'autorisation de programme compte tenu du coût définitif des travaux et d'inscrire au BP 2024 les crédits de paiement nécessaires au paiement du solde de la mission de maîtrise d'œuvre. Il est proposé de réviser l'autorisation de programme en fixant le montant de l'AP/CP à 827 590,66 € au lieu de 831 000 € et de répartir les crédits de paiement comme suit :

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_20240303-DE
 Reçu le 28/03/2024
 Publié le 28/03/2024

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2024
2/2018	Construction d'une maison médicale	827 590,66 €	825 590,66 €	2 000 €

AP/CP n°1/2019 – Aménagement de la rue de Royan

S'agissant de l'opération « Aménagement de la rue de Royan », une autorisation de programma a été ouverte à hauteur de 1 500 000 €.

Au regard du retard pris dans la réalisation des études d'aménagement et du temps nécessaire à la mise en œuvre d'une concertation avec tous les acteurs concernés, il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour l'autorisation de programme n°1/2019 en ventilant les crédits de paiement comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1/2019	Aménagement de la rue de Royan	1 500 000 €	20 880 €	60 000 €	473 040 €	473 040 €	473 040 €

AP/CP n°1/2023 – Projet de centralité et production de logements sociaux

Il est proposé de créer une AP/CP à hauteur de 1 200 000 € pour le financement du projet de centralité et la production de logements locatifs sociaux. Compte tenu du calendrier prévisionnel de ce projet, il est proposé de répartir les crédits de paiement comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1/2023	Projet de centralité et production de logements locatifs sociaux	1 200 000 €	54 740 €	83 000 €	360 000 €	360 000 €	342 260 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS par procuration, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX par procuration, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER par procuration, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_20240303-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

- **APPROUVE** l'actualisation des AP/CP n°2/2018 et n°1/2019 et la création de l'AP/CP n°1/2023 dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 28 mars 2024.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

<u>Réception à la Préfecture de la Charente le :</u> <u>28/03/2024</u>	<u>Publication par voie électronique le :</u> <u>28/03/2024</u>
---	--

A Saint-Yrieix, le 28/03/2024
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2024**

Délibération n°2024-03-04

***Autorisation de signature
de la convention
financière 2024 entre la
commune de Saint-Yrieix
et l'Association CSCS
Amicale Laïque.***

LE VINGT-SIX MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024.

Date d'affichage : 20 mars 2024.

Date d'envoi de la convocation : 20 mars 2024.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Dominique BRUN, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Arrivée de Thibaut SIMONIN à 18 h 40 pour la question relative au vote du budget 2024.

Absents avec procuration :

Thibaut SIMONIN avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Séverine CHEMINADE.
Sylvie ROUBEIX avec procuration à Sophie HARNOIS.
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.
Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.
Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.
Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.
Martine FOUSSIER avec procuration à Olivier DELACROIX.

Absent :

Benoît MIÈGE-DECLERCQ a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 26 mars 2024

DELIBERATION N°2024-03-04

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE 2024 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX ET L'ASSOCIATION CSCS AMICALE LAÏQUE.

REFERENCES :

- Loi n°2000-321 du 12/04/2000 et son décret n°2001-495 du 06/06/2001.
- Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014.
- Contrat de projet validé par le Conseil Municipal en date du 28/01/2020.
- Convention pluriannuelle de partenariat 2020-2025.
- Compte 6574 du budget 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS par procuration, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX par procuration, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAU par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER par procuration, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière annuelle conclue avec le Centre Social (CSCS - Amicale Laïque) laquelle précise le montant et les conditions d'attribution financière de la commune au titre de l'exercice 2024.

Ces sommes sont d'ores et déjà votées et inscrites au compte 65748 du budget 2024.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 28 mars 2024.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE	
Réception à la Préfecture de la Charente le : <u>28/03/2024</u>	Publication par voie électronique le : <u>28/03/2024</u>

A Saint-Yrieix, le 28/03/2024
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**CONVENTION FINANCIERE 2024
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX
ET L'ASSOCIATION C.S.C.S AMICALE LAIQUE**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration.

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relatives aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la convention de partenariat signée le 03 février 2020 entre la commune de Saint-Yrieix sur Charente et l'association C.S.C.S Amicale Laïque contractée pour une durée de quatre ans,

Entre

La commune de Saint-Yrieix sur Charente, représentée par son maire en exercice, Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, dûment habilité par délibération municipale n°..... en date du, ci-après dénommée « La Commune » d'une part,

Et

L'Association CSCS « Amicale Laïque », créée le 15/02/1952 et inscrite au registre des associations le 13/03/1952, ayant son siège social 19 bis avenue de l'Union à Saint-Yrieix, représentée par le Bureau Directeur composé de Mesdames Marie-Louise TRIAUD, Estelle BODET-FERREIRA et Stéphanie FAURY, dûment habilitées ci-après dénommée « l'Association », d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le montant et les conditions d'attribution de l'aide financière de la commune à l'association CSCS Amicale Laïque au titre du budget 2024.

Article 2 : Montant de la subvention

La subvention annuelle de fonctionnement pour l'exercice 2024, adoptée dans le cadre du budget prévisionnel en séance publique du 26 mars 2024, s'élève à **227 860 €** dont **194 844 €** de fonds propres communaux et **33 016 €** de reversements au titre des contrats et reversements divers - voir détails ci-après -.

Pour rappel depuis le 1^{er} janvier 2022, la subvention intègre le coût du poste du directeur du centre social qui est employé directement par le CSCS Amicale Laïque.

Centre Social
Culturel et Sportif
AMICALE LAÏQUE
Saint-Yrieix-sur-CharenteCALCUL
SUBVENTION 2024

CALCUL SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024

Base de calcul : subvention 2023 + Poste de ludothécaire 2023 (Mairie)
soit : 85 665 € + 3 599 €

TOTAL 2023 : 89 264 €

SUBVENTION 2023	
Petite crèche (Multi-accueil + diabolins)	23 443 €
Ludothèque	19 821 €
Secteur jeunesse	14 044 €
CLAS	1 687 €
Familles	1 247 €
Vie associative et culturelle	6 943 €
Fonctionnement général	7 489 €
Sections	8 991 €
Subvention équilibre ludothèque	2 000 €
TOTAL :	85 665 €

POSTE LUDOTHECAIRE 2023	
CAF	1 341 €
Mairie	3 599 €
CSCS	2 230 €
TOTAL :	7 170 €

CALCUL SUBVENTION 2024

Subvention de fonctionnement (= année N-1)	89 264 €
+ versement subvention Solinet multi-accueil 2024	34 605 €
+ versement subvention jeux, jouets et lingerie 2024	5 810 €
+ subvention poste ludothèque 2024	6 000 €
+ subvention poste Directeur CSCS AL 2024	59 165 €
TOTAL DEMANDE VILLE FONDS PROPRES 2024 :	194 844 €

CALCUL DES REVERSEMENTS ET REGULARISATION

Postes EJE Multi-accueil (anciennement Diabolins/TAP) 2024 - 70%

Coût 2 postes 2024	Subvention les diabolins	Solde (Coût - subvention)	70% (2024)	30% (2026)
25 877 €	6 956 €	18 921 €	13 245 €	5 676 €

Régularisation subvention CEJ 2021 (PS cible) - solde 30%

Multi-accueil	8 802 €
Ludothèque	3 053 €
Ludothèque action nouvelle	198 €
Jeunesse ALSH 6/17 ans	2 824 €
TOTAL RÉGULARISATION CEJ 2021 (solde 30%) :	14 876 €

Solde postes EJE Multi-accueil (anciennement DIABLOTINS/TAP) 2022 - solde 30%

Coût 2 postes 2022	Subvention les diabolins	Solde	70% (2022)	30% (2024)
23 272 €	6 956 €	16 316 €	11 421 €	4 895 €

TOTAL REVERSEMENTS ET REGULARISATIONS 33 016 €

TOTAL SUBVENTION GLOBALE 2024
227 860 €

Article 3 : Modalités de versement

La ville verse à l'association, sur le compte n°15589 16502 060238380 40 54 ouvert auprès de l'établissement bancaire suivant : Crédit Mutuel Angoulême Saint-Cybard, la subvention 2024 selon les modalités suivantes :

- 1^{ère} quinzaine de février :
→ un versement anticipé représentant au maximum le quart de la subvention N-1 (hors subvention exceptionnelle), lequel versement fera l'objet d'une délibération spécifique.
- 1^{ère} quinzaine de juillet :
→ un versement à hauteur des 8/12^{ème} de la subvention duquel sera décompté le montant du versement anticipé.
- 1^{ère} quinzaine septembre :
→ un versement du solde de la subvention.

Article 4 : Demandes d'investissement et subventions exceptionnelles

Sans objet.

Article 5 : Autres participations financières de la ville

La ville participe également au fonctionnement du Centre Social pour l'année 2024 sur la base des sommes suivantes estimées :

Evaluation de la mise à disposition des bâtiments.....	≅	70 659 €
<i>(Esplanade, Ludothèque, bureau des associations, Espace familles, Salle de réunion, Espace jeunes, gymnases, Salles de La Combe, salle Odette Dagnas, Petite crèche Les Premiers Pas).</i>		
Evaluation de la mise à disposition des agents.....	≅	43 224 €

Pour mémoire, l'entretien de l'équipement « Les Premiers Pas » est assuré par un prestataire privé.

L'intervention des personnels de police pour les manifestations ponctuelles n'est pas calculée.

Article 6 : Evaluation

Une réunion d'évaluation de la réalisation des actions, de l'utilisation des fonds versés devra être programmée avant la fin de l'année 2024.

Article 7 : Conditions d'utilisation de la subvention

L'association C.S.C.S. Amicale Laïque a pour obligation de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer ses missions. La subvention devra être exclusivement utilisée pour répondre aux missions et à l'objet de l'association C.S.C.S. Amicale Laïque.

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_20240304-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour l'année 2024.

Fait à Saint-Yrieix, en deux exemplaires,

Le

**Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.**

Le Bureau Directeur,

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_20240304-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

Annexe 1 : Détail du reversement pour la régularisation subvention CEJ3 2022

CSCS AL
SAINT-YRIEIX

CALCUL
REGULARISATION CEJ

Reste à percevoir par le CSCS

	Montant 2022	Montant versé 2022 70%	Solde 2024 30 %
Multi-accueil	30 026 €	21 018 €	8 802 €
Jeunesse	9 411 €	6 587 €	2 824 €
Ludothèque action nouvelle	658 €	460 €	198 €
Ludothèque	10 176 €	7 123 €	3 053 €

TOTAL SOLDE 2024 : 14 876 €

Annexe 2 : Détail du coût des salaires multi-accueil - Directeur du Centre SocialCSCS AL
SAINT-YRIEIXPETITE -CRÈCHE
CALCUL COÛTS POSTES EJE

Budget prévisionnel 2024

Poste EJE Florence Dronet

	100%	58%
Salaire Brut	20 781,13 €	12 053,06 €
Charges Patronales	4 571,85 €	2 651,67 €
Uniformation	311,72 €	180,80 €
Médecine du travail	90,00 €	52,20 €

Total :	25 754,70 €	14 937,73 €
----------------	-------------	-------------

Poste EJE Sandrine Dugué (Directrice) :

	100%	28%
Salaire Brut	27 888,22 €	7 808,70 €
Charges Patronales	10 597,52 €	2 967,31 €
Uniformation	418,32 €	117,13 €
Médecine du travail	80,00 €	46,40 €

Total :	38 984,06 €	10 939,54 €
----------------	-------------	-------------

TOTAL DÉPENSES :	64 738,76 €	25 877,26 €
-------------------------	-------------	-------------

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_FIN_20240304-DE
 Reçu le 28/03/2024
 Publié le 28/03/2024

Centre Social Culturel et Sportif
 Amicale Laïque de Saint-Yrieix

**CALCUL DU SALAIRE
 MENSUEL BRUT**

Avenant n°194
 Calcul du salaire au 1er Janvier 2024

NOM :	MIGNOT
Prénom :	Thomas
Emploi	Directeur
Groupe :	H
Coefficient :	450
Date d'embauche :	23/08/2004
Année d'ancienneté	38
Point de déroulement de carrière :	25
Valeur du point V1 :	7,01 €
Valeur du point V2 :	6,60 €
Durée hebdomadaire de travail en h :	35

Salaire de base	Salaire V1 : 250 x valeur point V1	1 752,50 €
	Salaire V2 : (coefficient-250) x valeur point V2	1 320,00 €
Total salaire de base	Temps plein : salaire V1 + salaire V2	3 072,50 €
	Temps partiel : (salaire V1 + salaire V2) x (durée hebdo./35)	
	Indemnité de maintien de salaire x V2 (si changement de groupe avec la nouvelle grille)	0,00 €
	Point de reconstitution de carrière x V2	0,00 €
	Points d'ancienneté acquis au 31/12/2021 x V1	266,38 €
	Prime de coupure = 3 points x V2	0,00 €
	Prime en cas de plurivalence x V2	0,00 €
	Point de déroulement de carrière acquis au 31/12/2021 x V2	165,00 €
	Points attribués volontairement par l'employeur hors disposition CCN x V1 ou V2	0,00 €
	TOTAL MENSUEL BRUT	3 503,88 €
	TOTAL ANNUEL SALAIRE BRUT	42 046,56 €
	TOTAL ANNUEL CHARGES	17 029,00 €
	TOTAL ANNUEL MÉDECINE DU TRAVAIL	90,00 €
	TOTAL COÛT POSTE DIRECTEUR	59 165,56 €

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2024**

Délibération n°2024-03-05

***Avis de la commune sur
le projet de Plan
Partenarial de Gestion de
la Demande et
d'Information des
Demandeurs (PPGDID) de
logements sociaux.***

LE VINGT-SIX MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024.

Date d'affichage : 20 mars 2024.

Date d'envoi de la convocation : 20 mars 2024.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Dominique BRUN, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Arrivée de Thibaut SIMONIN à 18 h 40 pour la question relative au vote du budget 2024.

Absents avec procuration :

Thibaut SIMONIN avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Séverine CHEMINADE.
Sylvie ROUBEIX avec procuration à Sophie HARNOIS.
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.
Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.
Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.
Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.
Martine FOUSSIER avec procuration à Olivier DELACROIX.

Absent :

Benoît MIÈGE-DECLERCQ a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 26 mars 2024

DELIBERATION N°2024-03-05

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID) DE LOGEMENTS SOCIAUX.

Par délibération n°119 du conseil communautaire du 7 juillet 2022, GrandAngoulême a lancé les travaux d'élaboration de son **Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) de logements sociaux pour la période 2024-2029**.

Ce projet de plan a reçu un avis favorable le 8 février 2024 lors de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance partenariale de la politique de l'habitat, coprésidée par le Président de GrandAngoulême et la Préfète de Département.

Conformément à l'article L 441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH), il revient ensuite aux communes de se positionner sur ce document stratégique et d'émettre un avis dans un délai de 2 mois à compter de sa réception.

Avec pour enjeu d'**améliorer le parcours du demandeur**, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs définit les orientations et les actions destinées à :

1. Délivrer une information complète et homogène aux demandeurs.
2. Apporter plus de transparence et d'équité dans le processus d'attributions.
3. Proposer un service de qualité à destination des demandeurs.
4. Coordonner l'intervention des acteurs pour harmoniser les pratiques.

Après un an de travail partenarial, associant les communes et les acteurs du logement, le plan pour la période 2024-2029 a été construit autour de 4 volets et 11 actions :

- Volet 1 : satisfaire le droit à l'information.
- Volet 2 : assurer la gestion partagée de la demande.
- Volet 3 : mettre en place la cotation de la demande.
- Volet 4 : examiner les ménages en difficulté et les demandes de mutation.

Les communes sont tout particulièrement concernées par la mise en place de deux nouveaux outils :

- En tant que lieux de proximité des habitants, par le **service d'information et d'accueil des demandeurs de logements sociaux (SIAD)**. Il doit garantir et harmoniser l'information délivrée aux demandeurs de logements sociaux.
- En tant que membre des Commissions d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL), par la **cotation de la demande** de logement social. Elle doit être un outil d'aide à la décision pour l'attribution des logements.

AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_DOM_20240305-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n°119 du conseil communautaire du 7 juillet 2022, engageant la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs,

Vu l'avis favorable en bureau communautaire du 7 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement du 8 février 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS par procuration, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX par procuration, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAU par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER par procuration, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de GrandAngoulême,
- **ENGAGE** la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 28 mars 2024.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIÉ EXECUTOIRE	
Réception à la Préfecture de la Charente le : <u>28/03/2024</u>	Publication par voie électronique le : <u>28/03/2024</u>

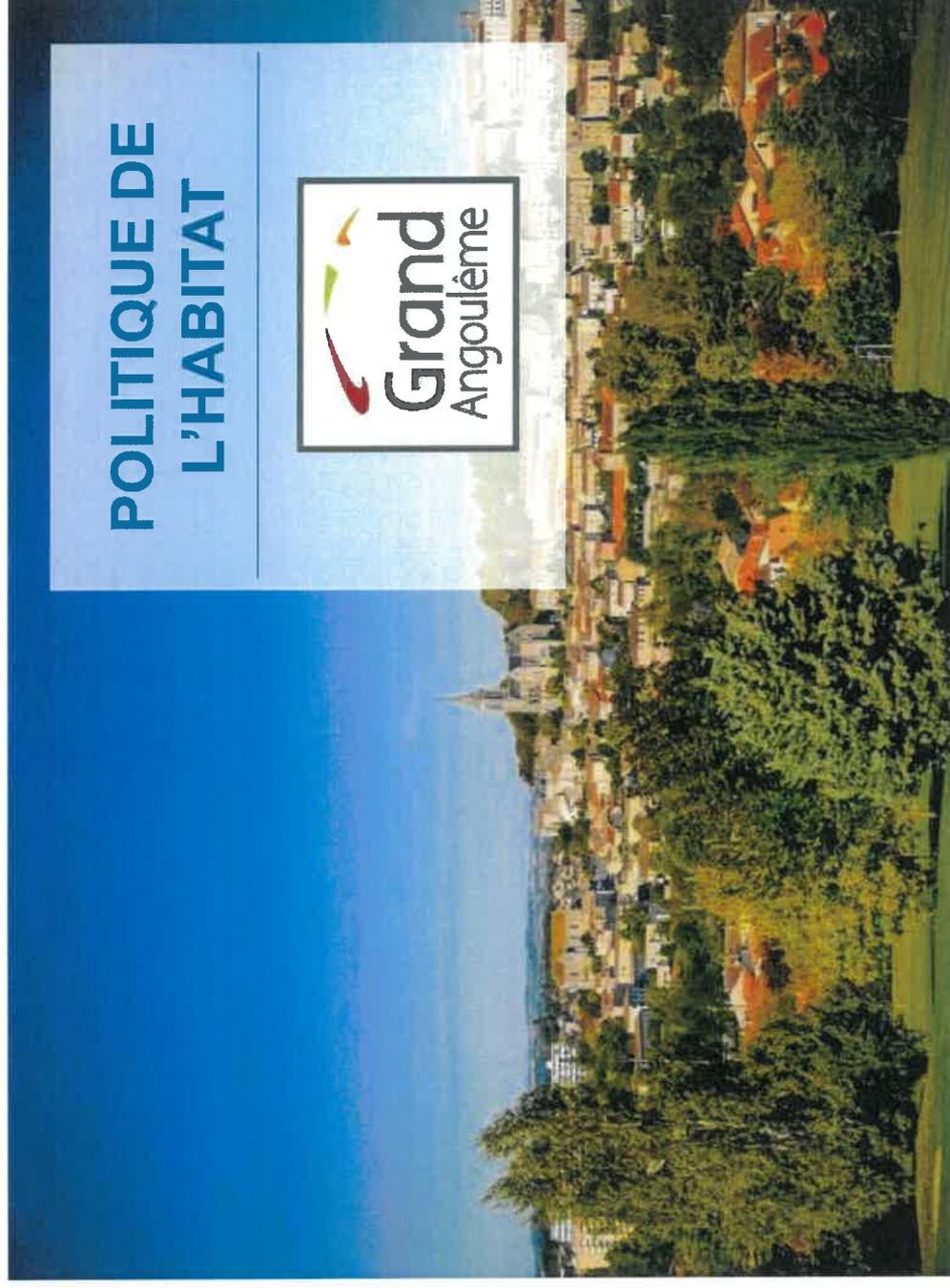
A Saint-Yrieix, le 28/03/2024
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



Version projet

**Plan Partenarial
de Gestion de la
Demande et
d'Information des
Demandeurs
(PPGDID)**

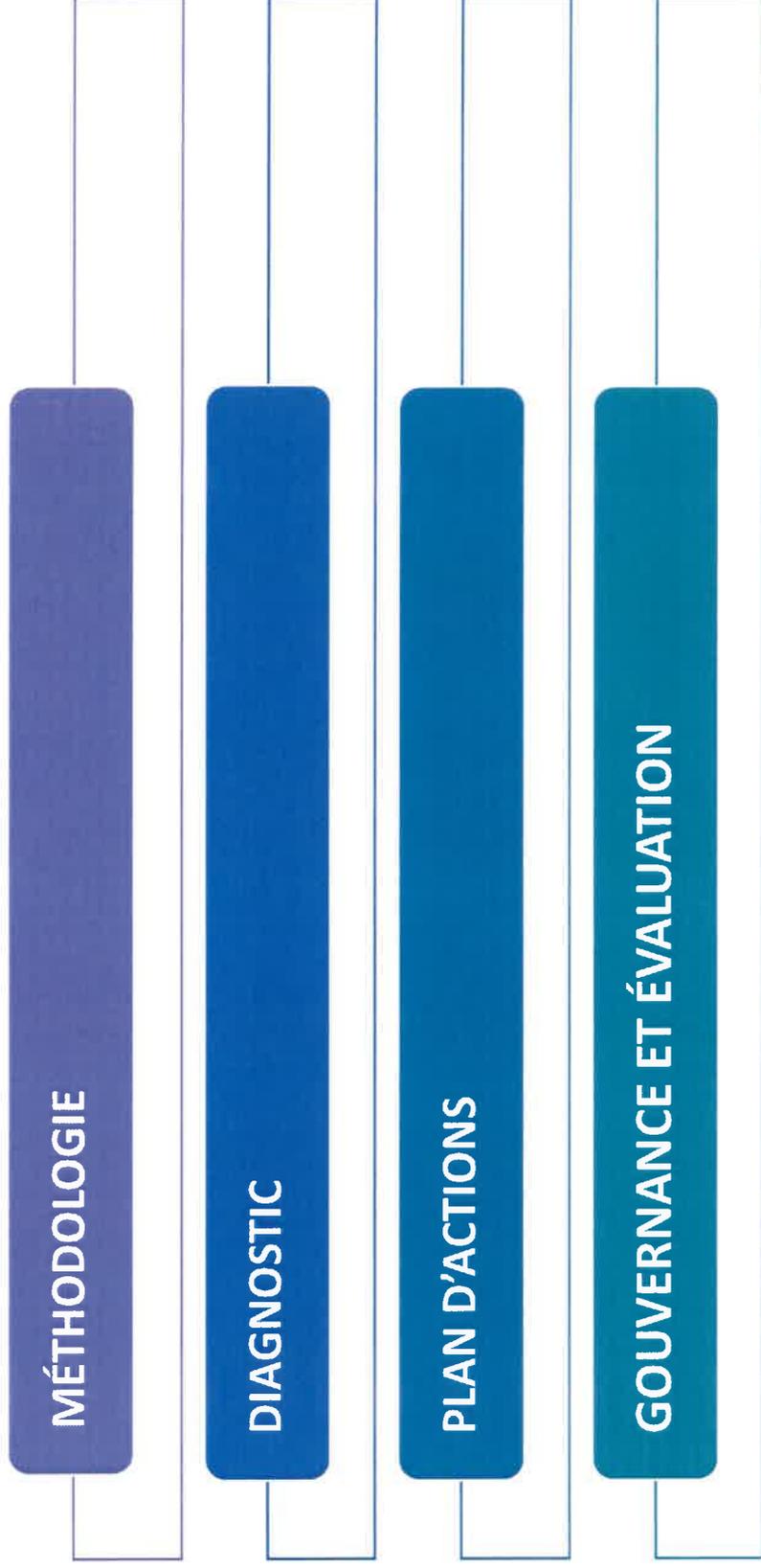
2023-2029



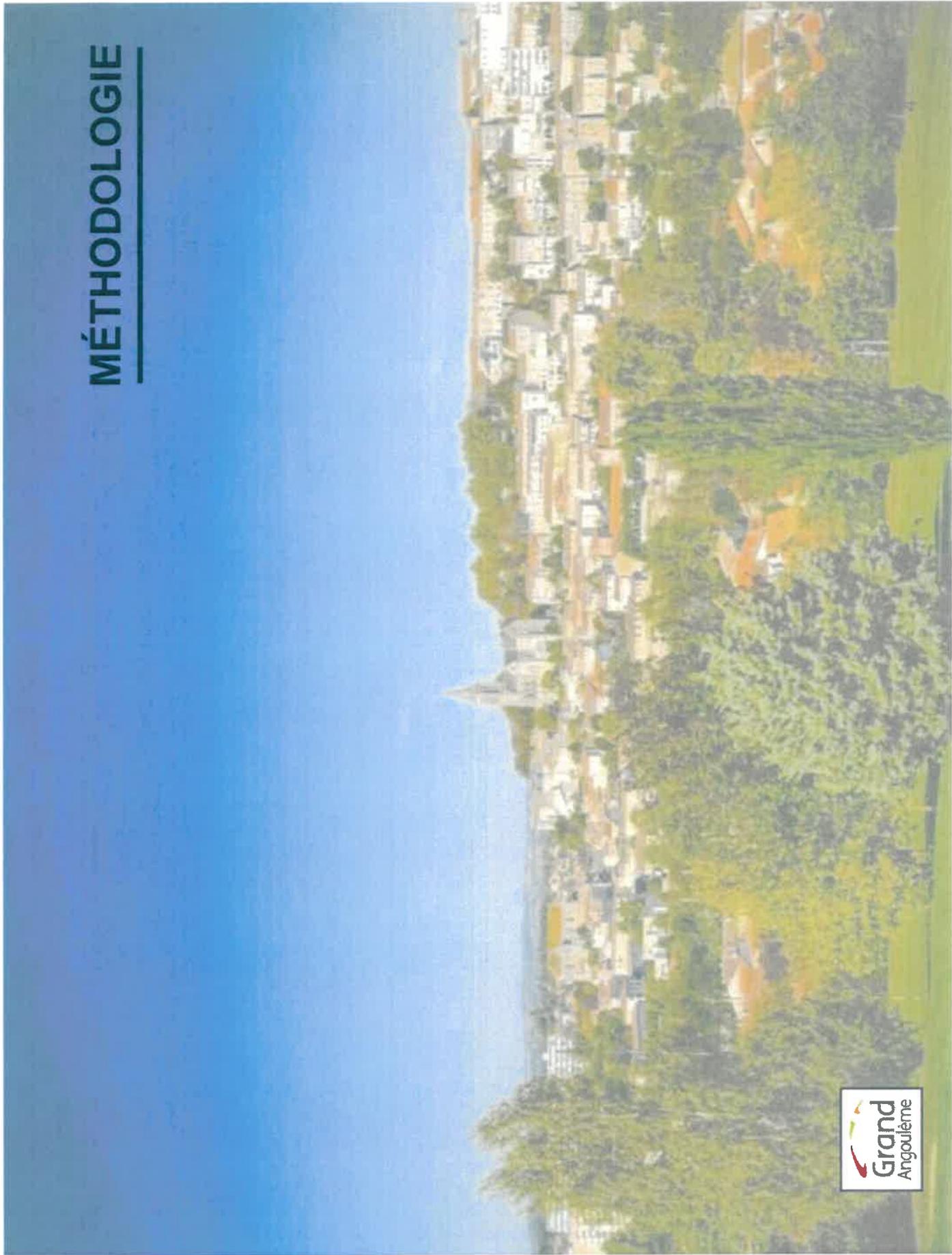
LEXIQUE

AFIPADE : Association des fichiers partagés de la demande de logement social en Nouvelle-Aquitaine
AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement
CALEOL : Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements
CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCH : Code de la Construction et de l'Habitat
DAHO : Droit à l'Hébergement Opposable
DALO : Droit Au Logement Opposable
FNAVDL : Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
DDETSPP : Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités et la Protection à la Population
FSL : Fonds Solidarité Logement
MDS : Maison Départementale des Solidarités
ORU : Opération de Renouvellement Urbain
PDALHPD : Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
RPLS : Répertoire du Parc de Logements Sociaux
URHLM : Union Régionale des HLM de Nouvelle-Aquitaine

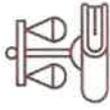
SOMMAIRE



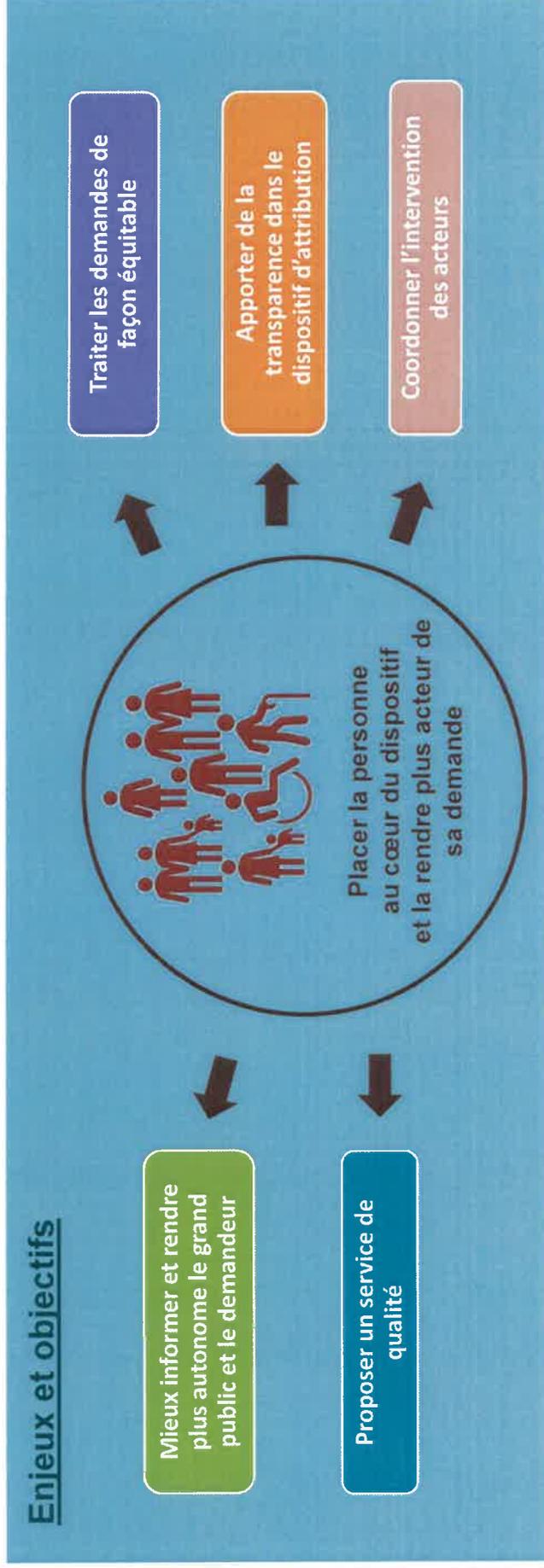
MÉTHODOLOGIE



► PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS



Obligation réglementaire pour les EPCI avec un PLH approuvé (Loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014)



Durée de 6 ans

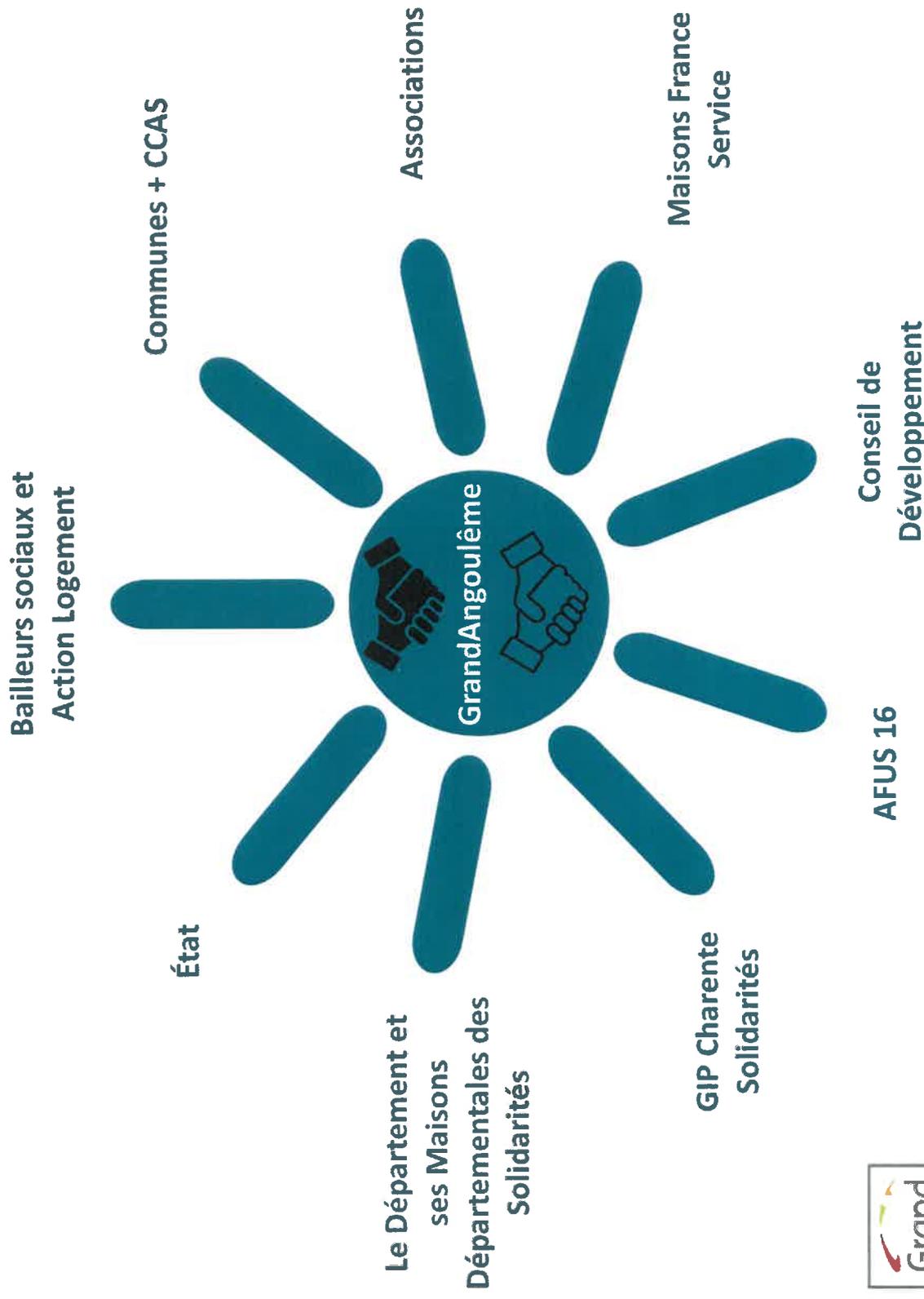


Deux nouveaux outils

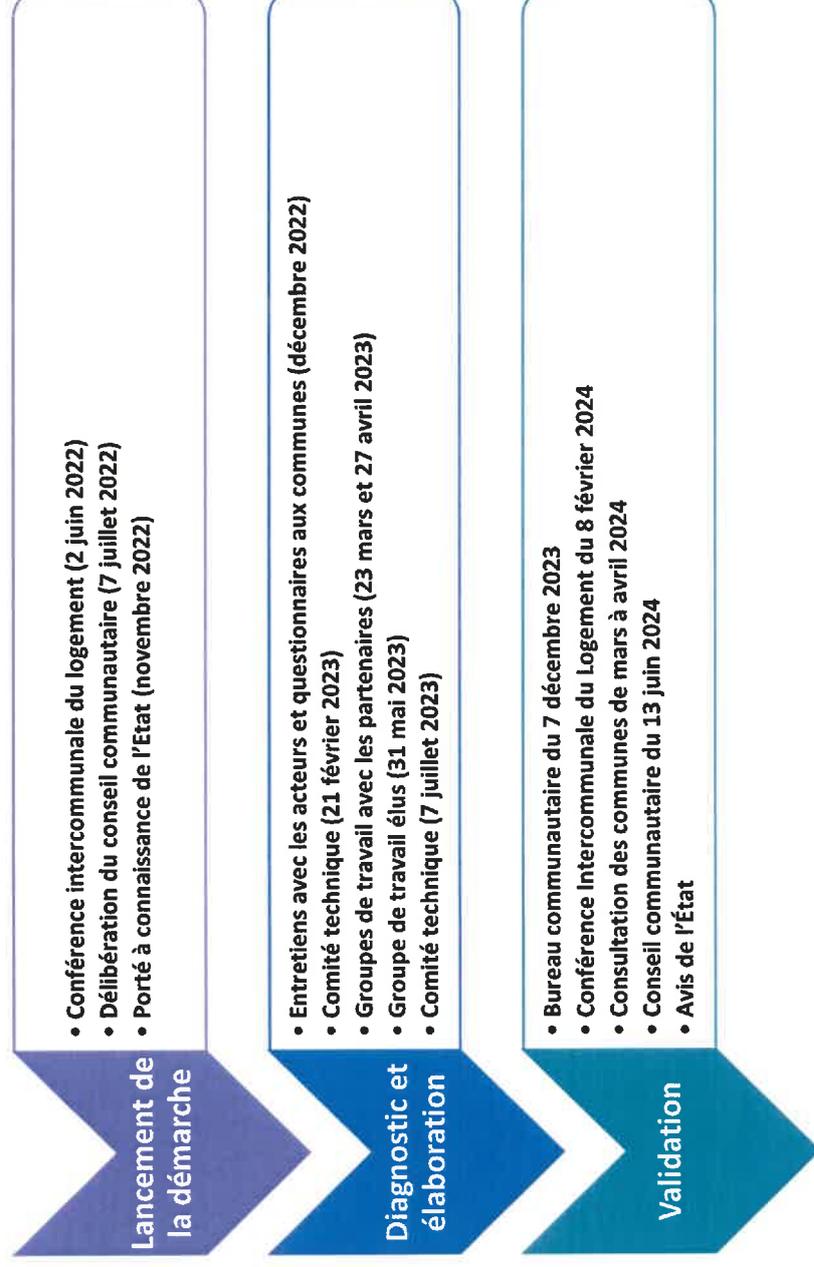
- ❖ Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD)
- ❖ Cotation de la demande de logement social



► PARTENAIRES ASSOCIÉS



► MÉTHODOLOGIE - PLANNING



DIAGNOSTIC

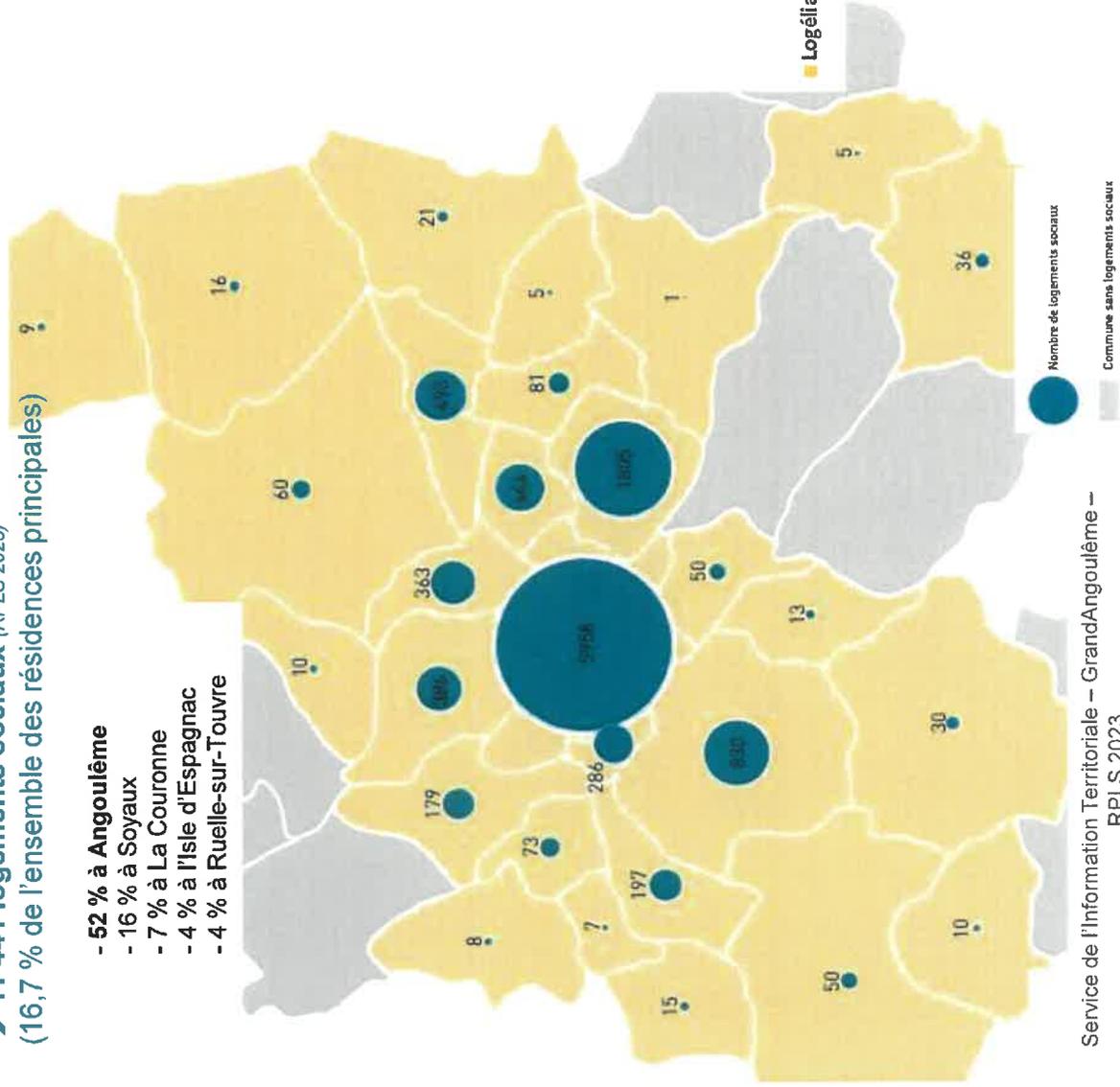
- ▶ Analyse quantitative
- ▶ Analyse qualitative

► ANALYSE QUANTITATIVE

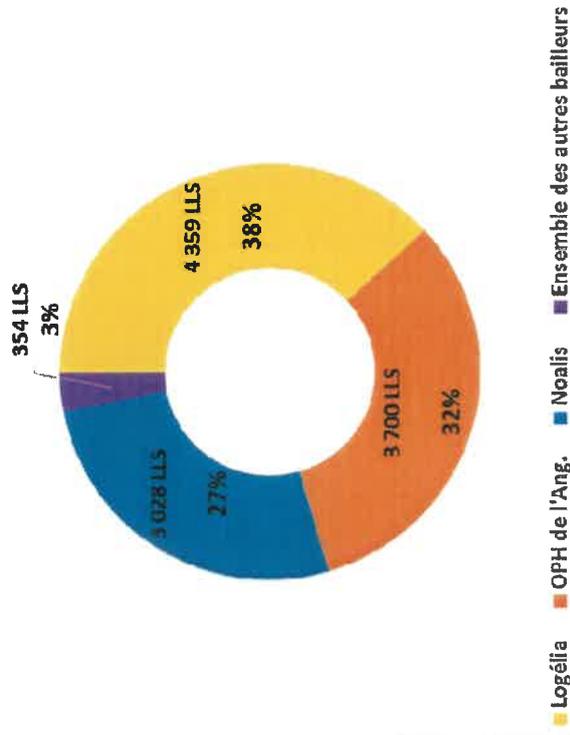
Parc social concentré sur Angoulême et la 1^{ère} couronne

→ 11 441 logements sociaux (RPLS 2023)
(16,7 % de l'ensemble des résidences principales) ?

- 52 % à Angoulême
- 16 % à Soyaux
- 7 % à La Couronne
- 4 % à l'Isle d'Espagnac
- 4 % à Ruelle-sur-Touvre

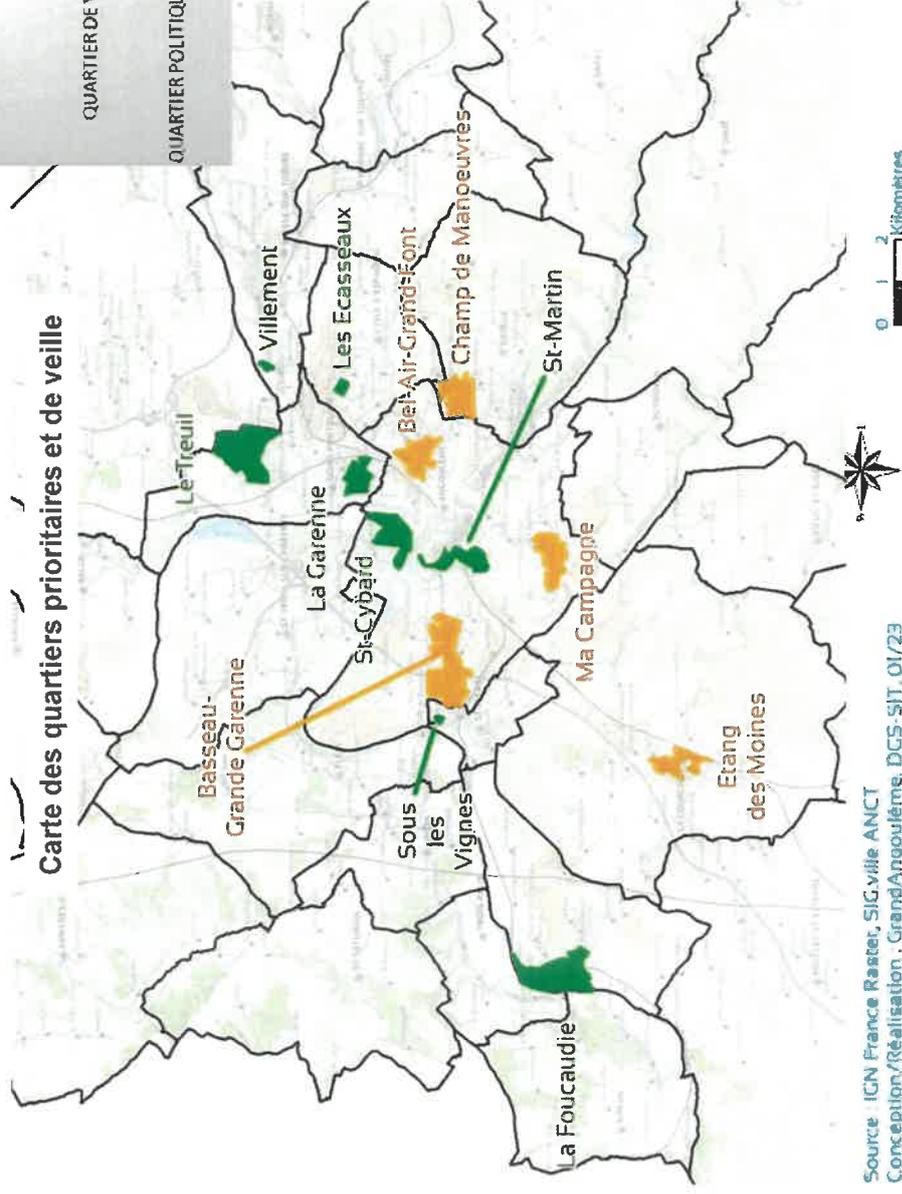


→ 3 principaux bailleurs



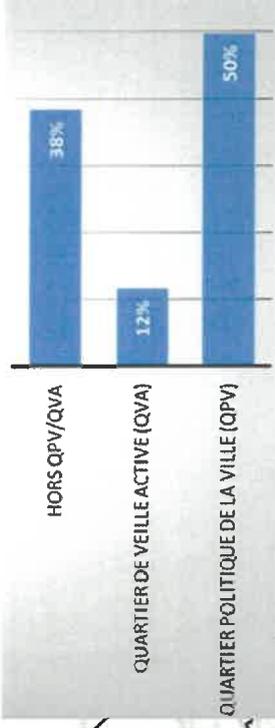
► ANALYSE QUANTITATIVE

62 % du parc en quartier prioritaire ou de veille active



Répartition du parc social

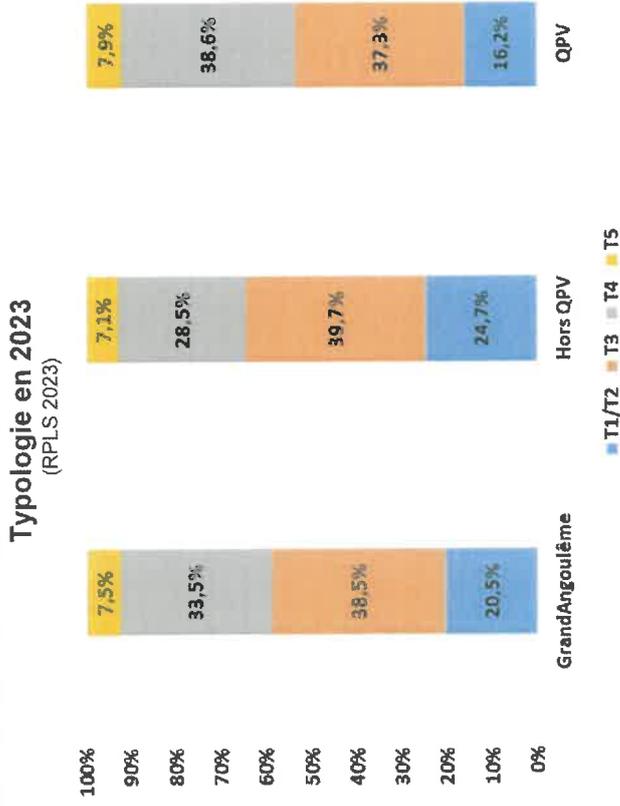
(RPLS 2023)



Source : IGN France Reater, SIG.ville ANCT
Conception/Réalisation : Grand Angoulême, DCS-SIT, 01/23

► ANALYSE QUANTITATIVE

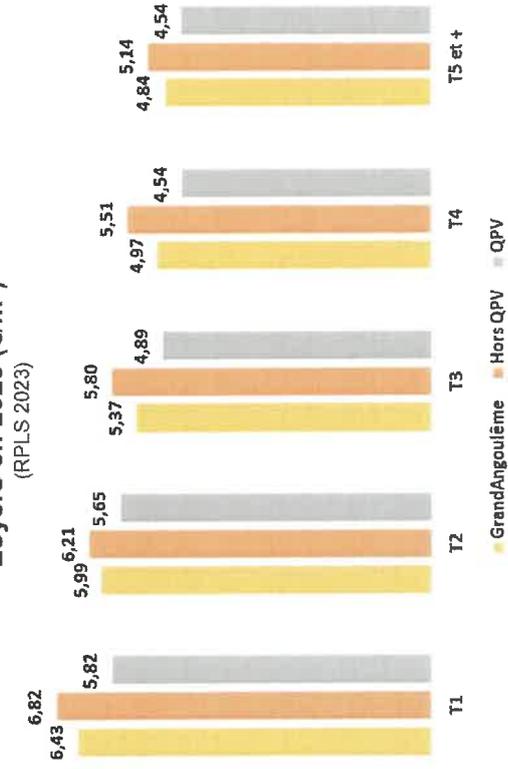
Typologies plus grandes et loyers moins élevés en Quartier Politique de la Ville (QPV)



→ 80 % du parc en grande typologie (T3, T4 et T5)
plus particulièrement élevé en QPV (84 %)

Seulement 20 % en T1/T2 avec une part plus faible en QPV (16,2 %)

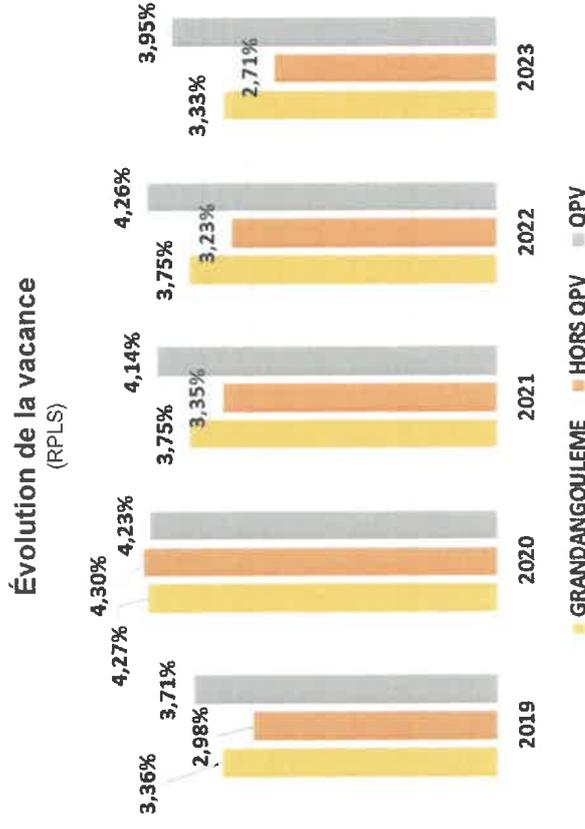
Loyers en 2023 (€/m²)



→ Des loyers en moyenne plus élevés pour les T1 et T2

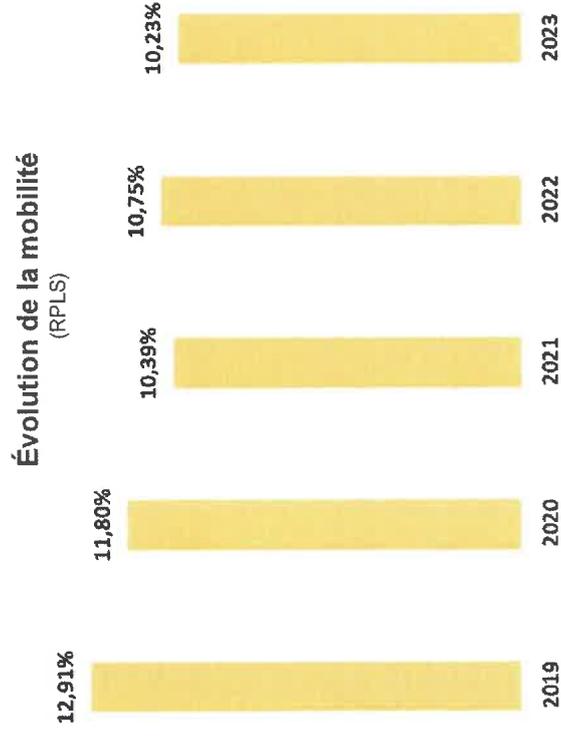
Des loyers plus faibles en QPV en raison de l'ancienneté du parc social

► ANALYSE QUANTITATIVE
Très peu de vacance et une mobilité en baisse



→ Une vacance faible et stable sur l'agglomération plus élevée en Quartier Politique de la Ville (QPV)

Vacance plus élevée en 2020 liée à la période du confinement pendant le covid



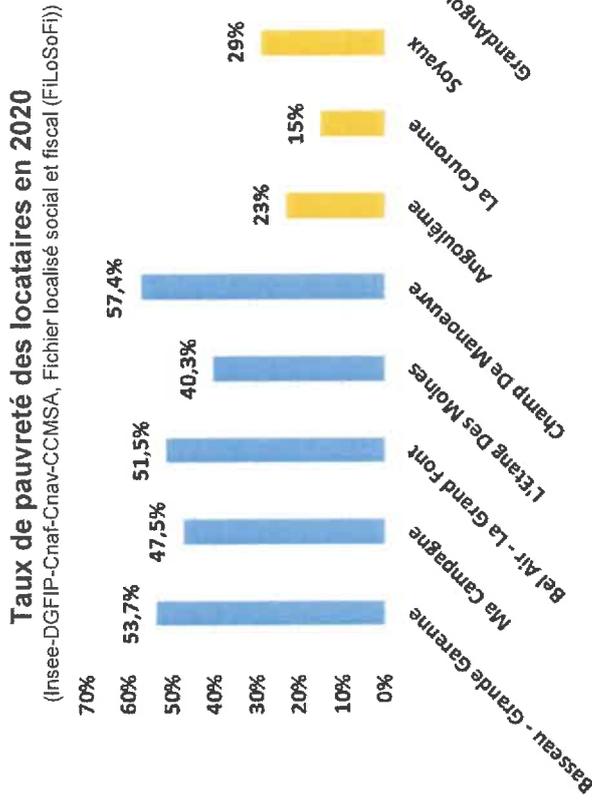
→ Moins de logements se libèrent pour répondre à la demande

Baisse de la mobilité de 2,68 points depuis 2019

En 2023, l'augmentation du coût de la vie bloque les locataires du parc social dans leur parcours résidentiel

► ANALYSE QUANTITATIVE

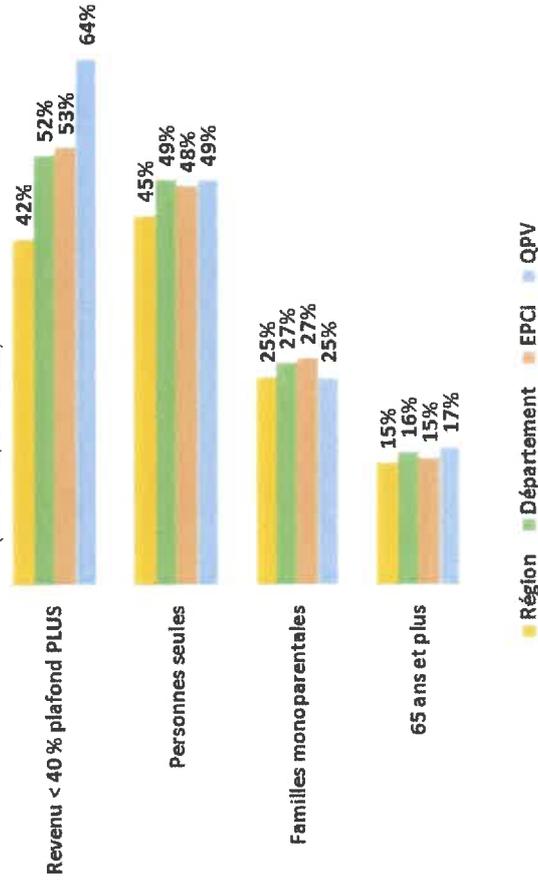
Taux de pauvreté plus fort pour les locataires en quartier prioritaire



→ Un taux de pauvreté deux fois plus important en Quartier Politique de la Ville (QPV)
(1 102 €/mois pour une personne seule)

Occupation du parc social en 2022

(GIP-SNE, OPS 2022)



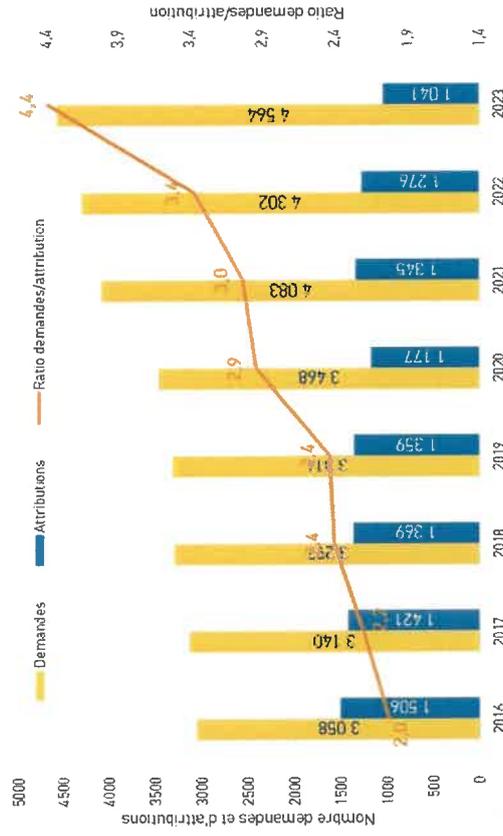
→ Une part importante de ménages avec des revenus très faibles en QPV

→ ¼ des occupants représentés par des familles monoparentales et près de la moitié de personnes seules

► ANALYSE QUANTITATIVE

Tension sur la demande en augmentation ces dernières années

Évolution de la demande et des attributions (Imhoweb)



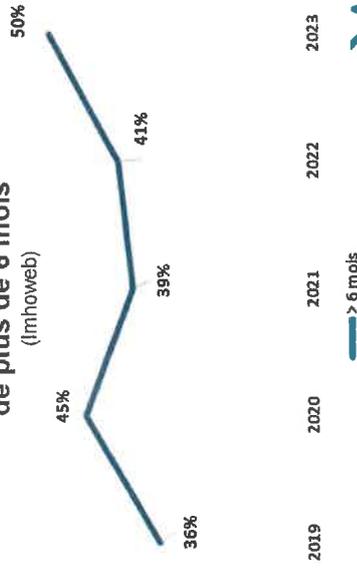
→ Forte hausse de la tension (ratio demandes/attributions) entre 2022 et 2023 (+ 1 point) liée au contexte d'inflation :
- les ménages restent dans le parc social bloqués dans leur parcours résidentiel

- de nouveaux demandeurs s'orientent vers le parc social de part les difficultés d'accès au locatif privé et à la propriété

→ Pression particulièrement marquée pour les T2 (6 demandes pour une attribution) (imhoweb 2023)

Un des enjeux du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 est d'encourager les bailleurs à produire plus de petites typologies dans leurs opérations

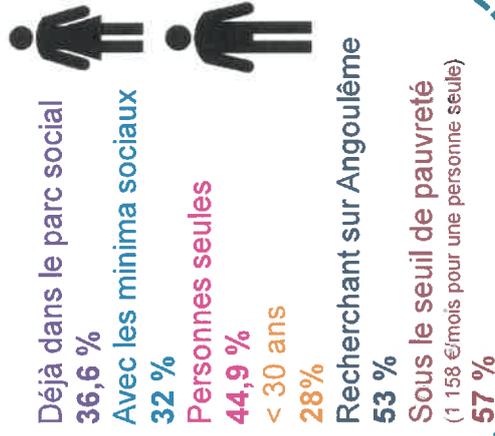
Évolution du délais d'attributions de plus de 6 mois (Imhoweb)



→ Augmentation du délai d'attributions

9,5 mois en 2023
contre 8 en 2022

Profil des demandeurs (imhoweb 2023)



► ANALYSE QUALITATIVE DES LIEUX D'ACCUEIL
Méthodologie

■ Consultation des communes

- Questionnaire transmis par mail aux 38 communes fin décembre 2022
(100 % de réponse)
- Entretien bilatéral avec 6 communes en mai 2023 sur la base du volontariat

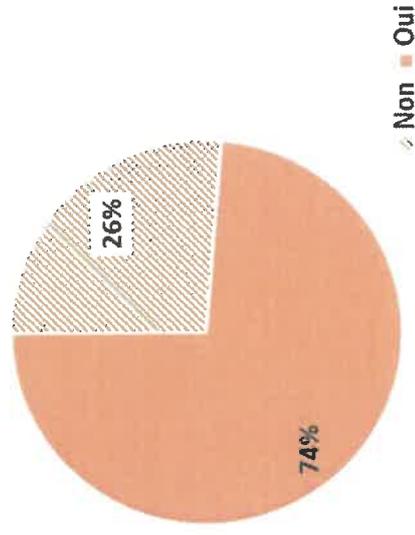
■ Consultation des partenaires

- 9 entretiens en présentiel en novembre et décembre 2022
- 7 entretiens par téléphone en décembre et janvier 2023
- Réunions avec les associations des locataires en octobre 2023 et le conseil de développement en décembre 2023

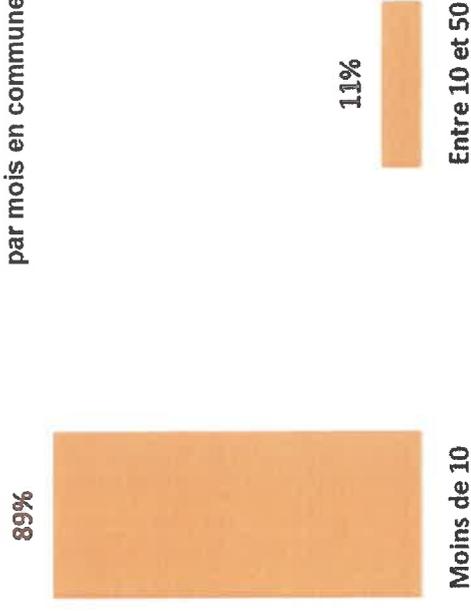
► ANALYSE QUALITATIVE DES LIEUX D'ACCUEIL Résultats du questionnaire aux communes/CCAS

- **¾ des 38 communes reçoivent en moyenne moins de 10 personnes recherchant un logement social avec un accueil en général en général par le secrétariat de la mairie et/ou les élus**

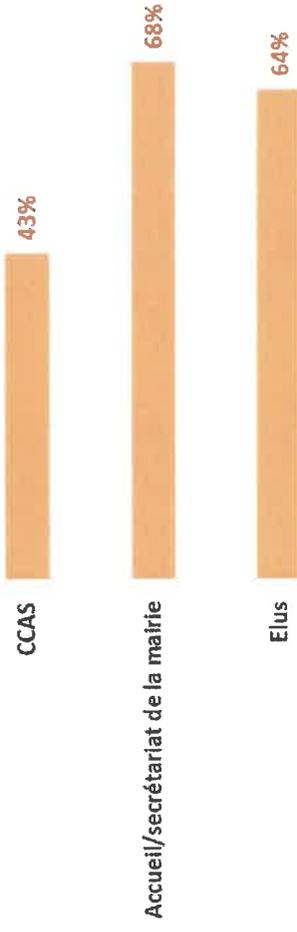
Part des communes recevant des demandeurs de logements sociaux



Nombre moyen de demandeurs reçu par mois en commune

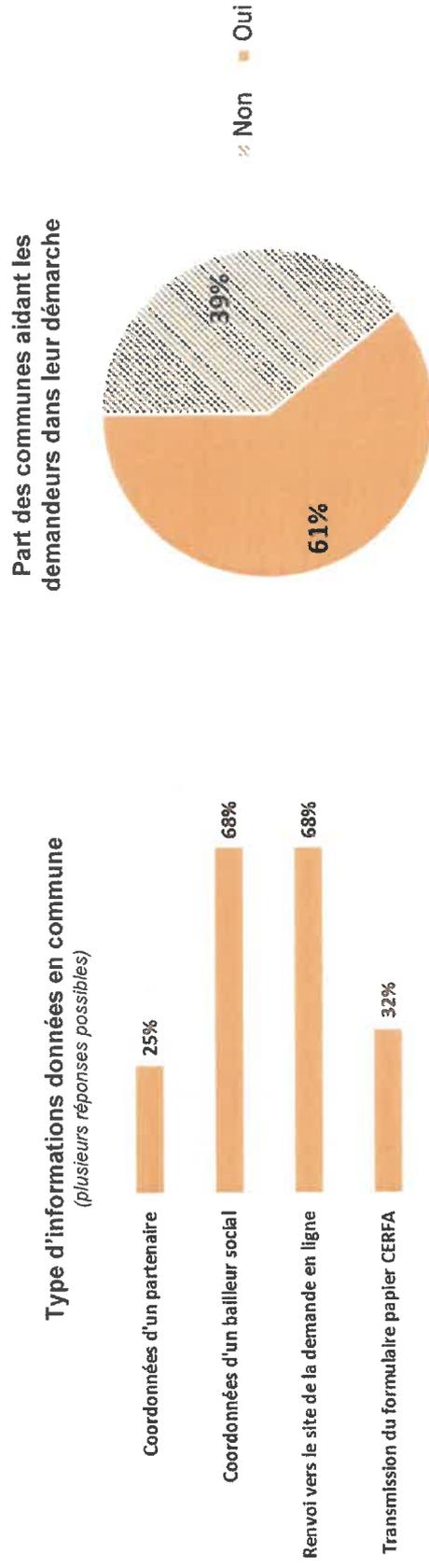


Modalité d'accueil du demandeur
(plusieurs types d'accueil possibles)

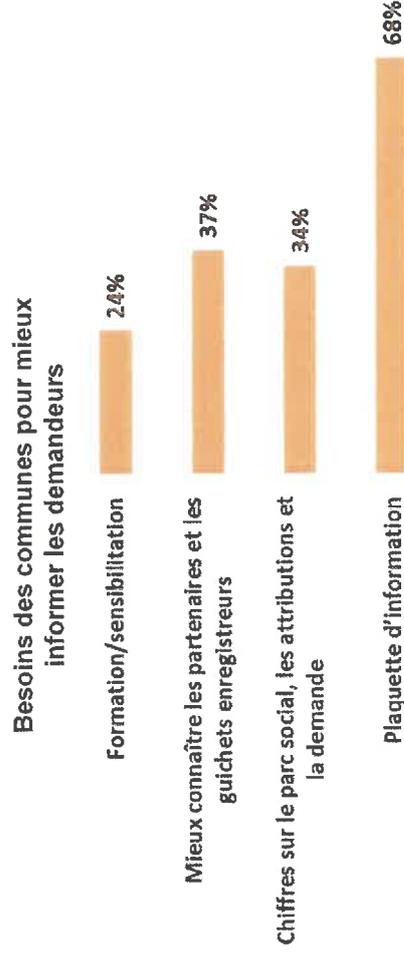


► ANALYSE QUALITATIVE DES LIEUX D'ACCUEIL Résultats du questionnaire aux communes/CCAS

- L'information délivrée principalement sur le site internet de la demande en ligne et/ou les coordonnées d'un bailleur social et près de la moitié des communes accompagnent le public pour remplir sa demande



- Près de 70 % des répondants sont intéressés par une plaquette d'information



► ANALYSE QUALITATIVE DES LIEUX D'ACCUEIL

Entretiens avec les communes/CCAS

<u>Entretiens individuels réalisés</u>	<u>3 fonctionnements pour informer les demandeurs</u>	<u>Besoins identifiés</u>
<p>5 CCAS : La Couronne, Gond-Pontouvre, L'Isle d'Espagnac, Ruelle-sur-Touvre et Soyaux</p> <p>1 commune : Magnac-sur-Touvre</p>	<p>- Élus du CCAS directement en lien avec le demandeur par téléphone</p> <p>- 1 agent référent au sein du CCAS (informe avec ou sans RDV + accompagnement)</p> <p>- Secrétariat de la mairie (informe sans RDV)</p>	<p>- Clarifier l'articulation des acteurs sur un territoire (commune/CCAS, centre social, France Services, MDS, bailleurs)</p> <p>- Harmoniser les pratiques des bailleurs (avis de vacances, préparation et résultats des CALEOL)</p> <p>- Avoir l'information des relogements des demandeurs suivis par le CCAS</p>

→ Concernant la possibilité d'être guichet enregistreur, un seul CCAS pourrait l'envisager MAIS à la condition de ne pas être seul pour une répartition équilibrée de la gestion de la demande

► ANALYSE QUALITATIVE DES LIEUX D'ACCUEIL Bailleurs sociaux : Logélia, Noalis et OPH Angoumois

❖ Accueil et information du demandeur

LOGELIA	NOALIS	OPH ANGOUMOIS
<p>Une centaine de demandeurs/mois</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 agent d'accueil au siège à Angoulême• 5 lieux d'accueil physique sans rendez-vous (siège, Grand Font, Basseau, Ma Campagne et La Couronne)• Accueil téléphonique• Site internet• Ordinateur disponible à l'accueil	<p>Près de 60 demandeurs/mois</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 agents d'accueil à Angoulême• 1 lieu d'accueil physique sans rendez-vous à Angoulême• Accueil téléphonique• Site internet	<p>Près de 50 demandeurs/mois</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 agents d'accueil à mi-temps à Angoulême• 1 lieu d'accueil au siège• Accueil physique sur 4 jours sans RDV• Accueil téléphonique• Site internet

↳ Les trois bailleurs sont guichets enregistrés

- Enregistrement et actualisation sur Imhoweb toutes les demandes de logement social papier en Charente reçues (numérisation des pièces justificatives).
- Validation sur Imhoweb les demandes enregistrées sur le site de la demande.
- Utilisation le fichier partagé de la demande avec les événements survenus.

↳ Ils donnent de l'information d'ordre générale ...

- Règles générales d'accès au parc et modalités de dépôt d'une demande de logement social.
- Formulaire papier à disposition pour la demande ou renvoi vers le site internet de la demande en ligne.

OPH de l'Angoumois fait aussi le lien avec les trois bailleurs et dispose d'un support d'information papier sur la demande.

... et sur leur patrimoine

- OPH transmet des éléments sur ses logements avec la grille tarifaire dans son support d'information.
- Logélia transmet la liste des logements de son patrimoine et la grille tarifaire.
- Noalis publie certains logements disponibles sur son site internet.

► ANALYSE QUALITATIVE DES LIEUX D'ACCUEIL Bailleurs sociaux : Logélia, Noalis et OPH Angoumois

❖ Accompagnement / suivi / orientation

LOGELIA
RDV téléphonique uniquement pour les demandeurs sélectionnés lors des prospections de logements (nouveau fonctionnement)

Missions :

- Complétude des dossiers
- État d'avancement de la demande
- Orientation si besoin vers un travailleur social

NOALIS
Accompagnement physique ou par téléphone avec ou sans RDV
Un chargé de suivi social dédié au public en difficulté ou fragile

OPH ANGOUMOIS
Accompagnement uniquement par téléphone avec RDV
Une conseillère sociale pour des situations spécifiques

❖ Partenariats

- **Bailleurs bien identifiés** par certains partenaires et les collectivités locales.
- **Signalements journaliers aux bailleurs de situations fragiles** par des élus, des mairies, des associations, des Maisons Départementales des Solidarités ...
- **Partenariats existants** :
 - Logélia avec Élus d'Angoulême (2 à 3 fois/an)
 - Logélia et Noalis avec le CCAS de Soyaux pour présenter / échanger sur des situations (1 fois/trimestre)
 - Échange avec les communes (référénts habitats) sur les logements à attribuer

Besoins et attentes

- Renforcer et harmoniser la communication et l'information aux demandeurs.
- Se questionner sur le délai d'un mois max pour recevoir un demandeur après avoir enregistré sa demande.
- Renforcer le partenariat entre les bailleurs sur les pratiques et les difficultés.
- Besoin d'être davantage dans le qualitatif.
- Intéressés par une rencontre annuelle entre tous les acteurs.
- Ressources pour sensibiliser les autres acteurs.

► ANALYSE QUALITATIVE DES LIEUX D'ACCUEIL Action Logement

Réservataire de logements sociaux (environ 2 000 en Charente) pour reloger les salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole d'au moins 10 salariés ou de plus de 50 salariés pour le secteur agricole.

Un service action locative basé à Limoges couvrant 5 départements (Corrèze, Creuse, Charente, Dordogne et Haute-Vienne) et une agence à Angoulême.

❖ **Accueil et information**

↳ **Accueil principalement par téléphone et au sein des services RH des entreprises**

- Accueil téléphonique avec plateforme nationale.
- Accueil physique à l'agence d'Angoulême sur RDV mais essentiellement pour l'accession sociale et l'accompagnement.
- Accueil physique au sein des services RH des entreprises sensibilisées par Action Logement.
- Site internet.

↳ **Action Logement est guichet enregistreur pour les entreprises assujetties**

Dans la pratique, la demande en ligne est privilégiée, peu de demande papier.

↳ **Information générale transmise par la plateforme nationale, le site internet et les entreprises**

- Plaquette d'information existante.
- Règles générales d'accès au parc et modalités de dépôt.
- Renvoi vers le site de la demande en ligne.
- Renvoi vers le site internet AL'IN pour se positionner sur les logements disponibles.



► ANALYSE QUALITATIVE DES LIEUX D'ACCUEIL

Action Logement

❖ Accompagnement / suivi / orientation

- **Hors agence d'Angoulême**
 - Les « **conseillers logements personnalisés** » accompagnent les publics dits « prioritaires » pour déposer leur demande (basés à Bayonne, La Rochelle et à Bordeaux) (évolution en cours).
 - Les **conseillers « demande de logement »** instruisent les dossiers pour vérifier l'éligibilité à Action Logement avant l'envoi aux bailleurs avec l'indicateur de l'ordre de priorité avant les passages en CALEOL*.
 - Les **conseillers « relations clients »** (basés à Limoges et à Brive) aident, conseillent et orientent les demandeurs.

*CALEOL : Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements

□ **À Angoulême**

- Accompagnement si besoin par le travailleur social de l'entreprise ou par la **conseillère sociale de l'agence d'Angoulême** sur des situations orientées par les conseillers relations clients.
- Signalement par une note sociale dans le dossier (et détection automatique sur la plateforme AL'in) de situations complexes (ou « public prioritaire ») aux bailleurs par le service action locative et l'agence d'Angoulême.

❖ **Partenariats**

- Bonnes relations avec les Missions Locales, Charente habitat jeune, Angoulême solidarité, GIP Charente solidarité ...

Besoins et attentes

→ Mieux faire connaître les dispositifs d'Action Logement aux partenaires.

► ANALYSE QUALITATIVE DES LIEUX D'ACCUEIL

État

Réservataire de logements sociaux (près de 2 800 logts),
avec 100 % de son contingent dédié au relogement des publics prioritaires (liste départementale)
avec une gestion déléguée aux bailleurs sociaux

Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations
(DDETSPP)

La DDETSPP n'est pas un lieu d'accueil et d'information du demandeur mais a pour mission de reloger les publics prioritaires sur son contingent

- Pas de lieu d'accueil physique mais peut répondre aux appels basculés par l'accueil de la préfecture.
- Gère le logiciel SYPLO (Système Prioritaire Logement) pour le suivi des relogements sur le contingent Etat.
- Participe aux CALEOL* et aux instances en lien avec les publics prioritaires (cellule recours, les commissions des structures d'hébergement ...).
- Signale aux bailleurs les publics spécifiques (AFUS16, cellule recours ...) à reloger.

► ANALYSE QUALITATIVE DES LIEUX D'ACCUEIL Département

Chef de file de l'action sociale

Territoire d'action sociale de l'Angoumois réparti
en 3 Maisons Départementales des Solidarités (MDS) (sud, nord et centre).

❖ Accueil et information

- Le secteur « **secrétariat** » accueille sans RDV tous les publics dont les demandeurs de logements sociaux.
- Délivre de l'information générale via un guide des procédures.
- Oriente si besoin vers les partenaires notamment France Services pour constituer par exemple un dossier de demande de logement.

❖ Accompagnement / suivi / orientation

- Le secteur « **prévention-insertion** » accompagne les publics avec des difficultés liées au logement et oriente vers les dispositifs d'accompagnement social si besoin.

❖ Partenariats

- Les communes et d'autres partenaires peuvent orienter les publics vers les MDS.

► ANALYSE QUALITATIVE DES LIEUX D'ACCUEIL GrandAngoulême

GrandAngoulême Habitat = service public d'amélioration de l'habitat *(ouverture depuis le 3 janvier 2022)*

- **Replace l'habitant au cœur des dispositifs et facilite son parcours d'amélioration de l'habitat**
- **Coordonne les acteurs institutionnels et opérationnels afin de mieux mobiliser les aides publiques**

- Un service d'accueil ouvert à tous sans condition de ressources : point d'entrée unique couvrant toute question relative à l'amélioration de l'habitat**
- Un projet partenarial : ANAH, communes, ADIL, CAUE, GIP Charente Solidarités, FFB, CAPEB, Action Logement**
- Un lieu dédié : 2 rue Jean Mermoz, à proximité immédiate du siège de GrandAngoulême**
- Une équipe dédiée : un agent d'accueil (information, orientation de tout public) et un conseiller rénovation énergétique (conseil technique personnalisé (1h) et assistance à maîtrise d'ouvrage**

► ANALYSE QUALITATIVE DES LIEUX D'ACCUEIL Associations

□ Charente Habitat Jeune pour le public 16 à 25 ans (service Locapart)

- **Accueil physique et téléphonique avec permanences** chez différents partenaires (CIJ, Mission Locale, Ecole 2nd chance ...).
- Délivre de l'information générale lors d'**ateliers sur le logement**.
- **Accompagne sur RDV** pour le dépôt et le suivi d'une demande.
- **Orienté** vers les partenaires si besoin.
- **Partenariat privilégié avec Logélia** pour reloger les jeunes.

Besoins et attentes

- Mieux faire connaître ses missions.
- Développer le partenariat avec les deux autres bailleurs sociaux.
- Intérêt pour formations et supports de communication.

□ AFUS 16 pour les publics hébergés prêts au logement

- N'est pas un lieu d'accueil dédié.
- **Soutient les démarches** de demande de logement social.
- **Informe l'État des ménages prêts au logement** avec une demande de logement social.

Besoin et attente

- Avoir une visibilité sur le suivi des demandes déposées.

□ GIP Charente Solidarités pour les ménages avec une mesure d'accompagnement liée au logement

- N'est pas un lieu d'accueil dédié.
- **Soutient les démarches** de demande de logement social dans le cadre des dispositifs d'accompagnement.

Besoins et attentes

- Avoir une visibilité sur le suivi des demandes déposées.
- Connaître les logements disponibles pour proposer des situations.

► ANALYSE QUALITATIVE DES LIEUX D'ACCUEIL Associations

□ Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

- Accueil physique ou par téléphone.
- Délivre de l'information générale et oriente vers le site d'enregistrement en ligne.
- Conseil juridique aux locataires.

□ Structures porteuses de France Services

- Accueille moins de 5 demandeurs par mois souvent sur orientation d'un travailleur social du CCAS d'Angoulême.
- Soutient à la constitution de la demande sur RDV et essentiellement en ligne.
- Accompagne dans le suivi de la demande si besoin.

Centre social CAJ
Grand-Font à Angoulême

- Accueille moins de 5 demandeurs par mois parfois orientés par la MDS de La Couronne.
- Soutient à la constitution de la demande principalement papier.
- Accompagne dans le suivi de la demande si besoin (nombreuses sollicitations).

Effervescentre
à Rouillet-st-Estèphe

- Accueille en moyenne 2 demandeurs par semaine souvent suivi par une assistante sociale et orientés par la Maison Départementale des Solidarités.
- Soutient à la constitution de la demande en ligne et papier mais aussi actualisation.
- Oriente vers un partenaire si besoin.

MJC Mosaïque à
Angoulême (Basseau)

- Accueille moins de 5 demandeurs par mois.
- Soutient à la constitution de la demande en ligne et papier mais aussi le renouvellement.
- Soutient au montage des dossiers FSL ...
- Accompagne dans le suivi de la demande.

Oméga à Soyaux

- Une dizaine de demandes par an.
- Soutient à la constitution de la demande en ligne et papier mais aussi actualisation.
- Orientation vers un partenaire si besoin.
- Partenariat avec les assistantes sociales de la MDS de La Couronne, CCAS et Emmaüs.

La Poste à La Couronne



→ La mairie de Brie et La Poste de Dignac reçoivent rarement ce public.

PLAN D' ACTIONS

4 volets – 11 actions

5 actions

Satisfaire le droit à l'information

1 action

Assurer la gestion partagée de la demande

3 actions

Mettre en place la cotation de la demande

2 actions

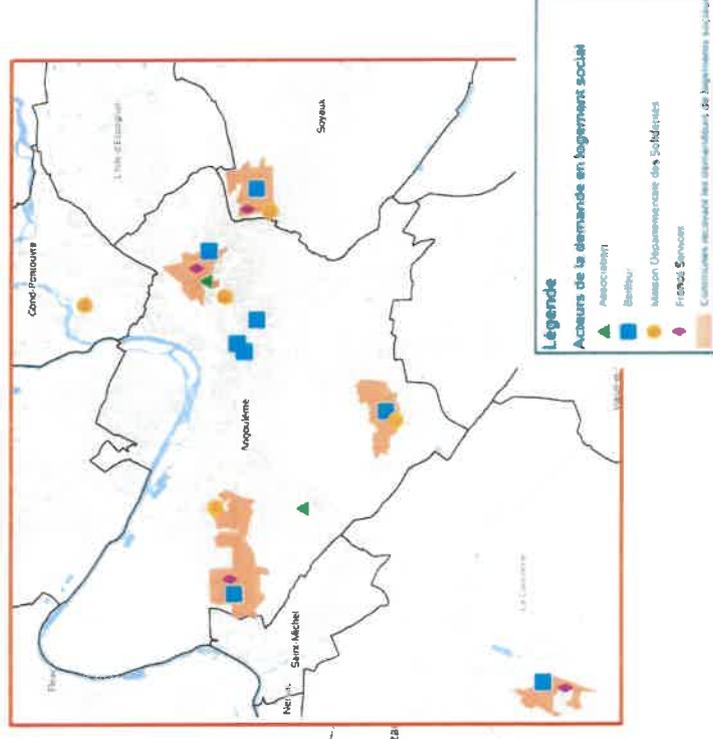
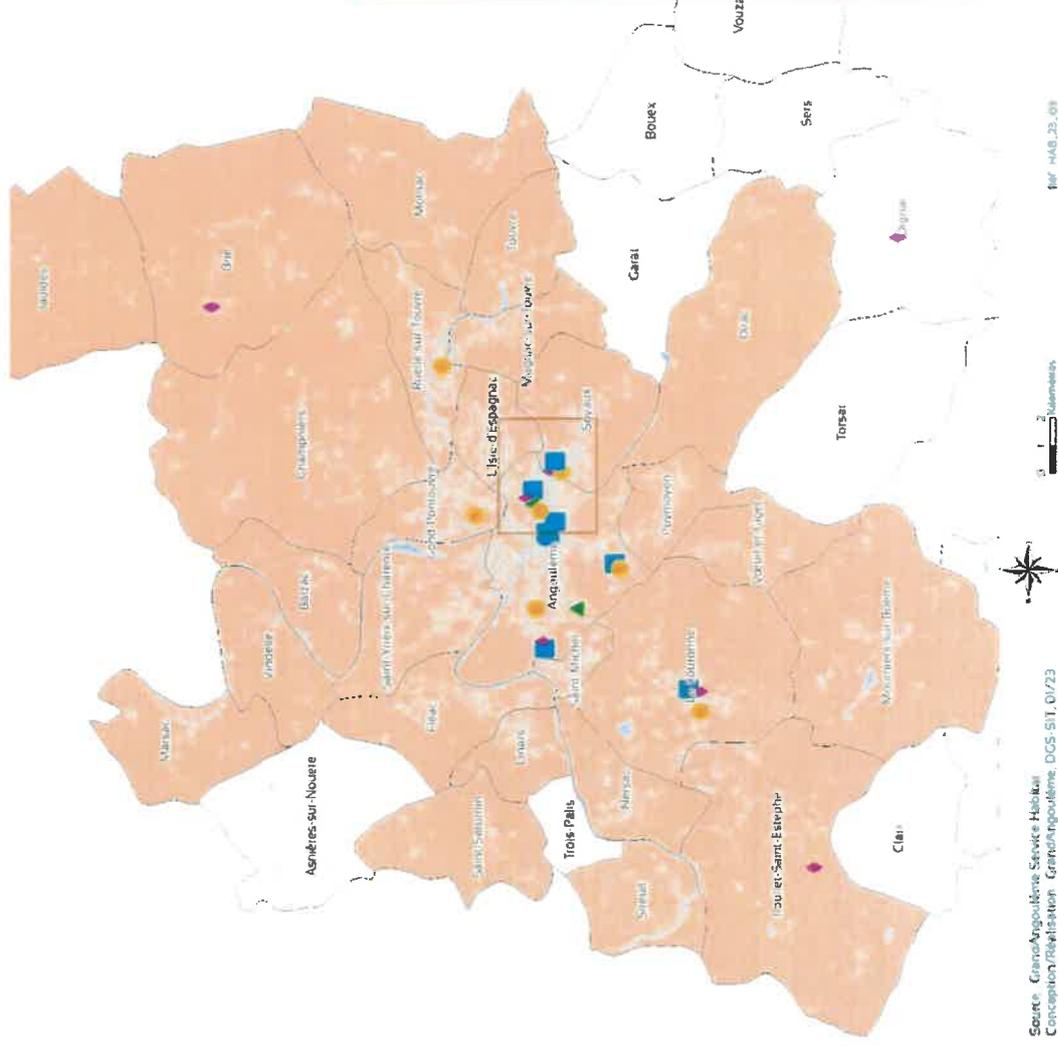
Examiner les ménages en difficulté et les demandes de mutation

► VOLET 1 – SATISFAIRE LE DROIT À L'INFORMATION Organisation du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD)

→ mise en réseau des lieux contribuant à délivrer de l'information, orienter et accompagner les demandeurs.

► Objectifs :

- Rendre lisible l'offre de services existante et proposée sur le territoire
- Améliorer le maillage territorial
- Proposer des outils harmonisés entre les acteurs du territoire



► VOLET 1 – SATISFAIRE LE DROIT À L'INFORMATION

Organisation du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD)

3 niveaux d'offre de services

Offre de services de niveau 1 « INFORMER LE DEMANDEUR »

- Apporte au moins une information de base sur le logement social (définition, conditions d'accès, plafonds de ressources, pièces d'identité recevables...).
- Peut délivrer les informations propres à l'agglo.
- Peut communiquer le patrimoine des bailleurs publics sociaux.
- Transmet les supports papiers d'information (plaquette ou flyer).
- Pour faire la demande :
 - délivre la dernière version du formulaire Cerfa
 - et/ou oriente vers le site internet demandedelogement16.fr
- Oriente vers les lieux d'accueil de niveaux 2 et/ou 3 ou vers d'autres structures compétentes en cas de besoins spécifiques.

Offre de services de niveau 2 « INFORMER ET/OU AIDER DANS LES DEMARCHES LE DEMANDEUR »

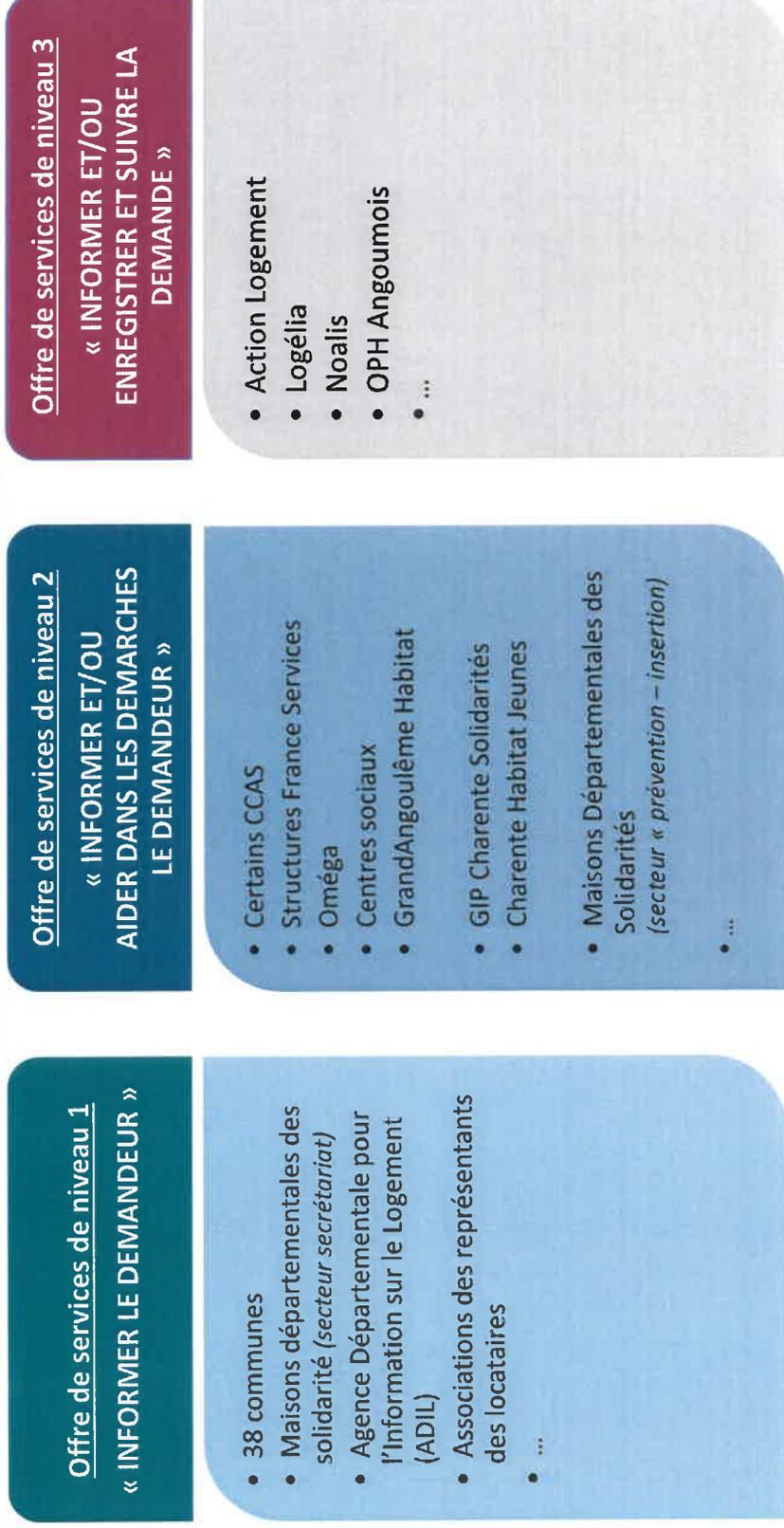
- Effectue les mêmes missions que le niveau 1.
- Accompagne dans la constitution de la demande ou le renouvellement (cerfa + pièces justificatives + lecture de documents) en vérifiant l'adéquation offre/besoin.
- Accompagne dans le suivi de la demande (dossier FSL, lecture de documents, traduction ...).
- Signale les lieux informatiques pour saisir la demande.

Offre de services de niveau 3 « INFORMER ET/OU ENREGISTRER ET SUIVRE LA DEMANDE »

- Effectue les mêmes missions que le niveau 1.
- Délivre les informations personnelles.
- Reçoit le demandeur pour qualifier plus précisément son besoin (entretien individualisé réglementaire).
- Enregistre, actualise et renouvelle les demandes sur Imhoweb (numérisation des pièces justificatives).

► VOLET 1 – SATISFAIRE LE DROIT À L'INFORMATION Organisation du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD)

Répartition des lieux d'accueil selon l'offre de services



- Les 38 communes : lieux d'accueil de niveau 1
- GrandAngoulême Habitat : lieux d'accueil de niveau 2 avec création d'1/2 poste
- GrandAngoulême : animateur du réseau et centre de ressources

► **VOLET 1 – SATISFAIRE LE DROIT À L'INFORMATION**
Organisation du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD)

Action

Formaliser l'organisation et le fonctionnement du SIAD
(art. R441-2-16 du Code de la Construction et de l'Habitat)

Enjeu :

Simplifier le parcours des demandeurs de logements sociaux

À réaliser :

- Lister et cartographier les lieux d'accueil, préciser leurs missions et les modalités de diffusion de l'information
- Faire adhérer les partenaires au SIAD et mobiliser l'ensemble des 38 communes
- À l'échelle de chaque commune, clarifier le rôle de chacun des lieux d'accueil

Quand :

2024

Pilote :

GrandAngoulême

Partenaires :

Tous les lieux d'accueil

► **VOLET 1 – SATISFAIRE LE DROIT À L'INFORMATION**
Organisation du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD)

Action

Animer et coordonner le SIAD : rôle de GrandAngoulême

Enjeu :

Être garant du bon fonctionnement du SIAD sur la qualité de l'accueil et la diffusion d'une information complète et harmonisée à l'échelle du territoire

À réaliser :

Piloter le dispositif :

- Mettre en place et suivre le dispositif
- Réaliser les bilans annuels quantitatifs et qualitatifs (qualité des lieux d'accueil, avis du grand public ...)

Animer le réseau des lieux d'accueil :

- Faire un listing des personnes ressources dans les lieux d'accueil
- Accompagner les communes dans les missions de lieu d'accueil
- Créer et actualiser les outils pour le grand public et les lieux d'accueil (guide pour renseigner le demandeur ...)
- Diffuser les outils et les documents divers (boîte à outil sur le cloud de GrandAngoulême ...)
- Proposer des rencontres avec les agents des lieux d'accueil (formation, groupes de travail comme sur la précarité énergétique ...)

Quand :

Tout le long du plan

Pilote :

GrandAngoulême

Partenaires :

Tous les lieux d'accueil

► VOLET 1 – SATISFAIRE LE DROIT À L'INFORMATION

Information à délivrer au public et aux demandeurs de logements sociaux

*Contenu réglementaire
(articles L441-2-6, R441-2-17 et R441-2-16 du CCH)*



Informations générales

- ✓ Règles générales d'accès au parc locatif social
- ✓ Modalités de dépôt de la demande
- ✓ Pièces justificatives à fournir
- ✓ Processus d'attribution d'une demande (instruction, CALEOL)
- ✓ Priorités (DALO + CCH)



Informations propres à l'agglomération

- ✓ Caractéristiques du parc social*
- ✓ Niveau de satisfaction des demandes*
- ✓ Liste des guichets enregistreurs*
- ✓ Délai d'attente anormalement long DALO
- ✓ Système de cotation*
- ✓ Modalités pour être reçus*
- ✓ Conséquences de son refus



Informations personnelles

- ✓ Données disponibles dans Imhoweb
- ✓ Avancement de son dossier
- ✓ Sa priorité
- ✓ Cotation de sa demande*
- ✓ Résultats de la CALEOL

► VOLET 1 – SATISFAIRE LE DROIT À L'INFORMATION Information à délivrer au public et aux demandeurs de logements sociaux

Modalités de diffusion actuelles

Informations générales

☞ Dans plusieurs lieux d'accueil (bailleurs, communes, CCAS, Frances Service, Maisons Départementales des Solidarités, associations ...)

☞ Sur les sites internet sans être homogène :



Informations propres à l'agglo

☞ Caractéristiques du parc social des bailleurs sur leur propre site internet ou en version papier.

☞ Niveau de satisfaction des demandes et liste des guichets enregistreurs sur le site internet :



Informations personnelles

☞ Par les guichets enregistreurs :



► **VOLET 1 – SATISFAIRE LE DROIT À L'INFORMATION**
Information à délivrer au public et aux demandeurs de logements sociaux

Action

**Développer les outils de communication
à destination du grand public et des demandeurs**

Enjeu :

Mieux informer le public et le demandeur avec un contenu harmonisé pour le rendre plus autonome dans son parcours

À réaliser :

- Créer les supports (plaquette et flyer) adaptés selon l'autonomie des publics, le handicap visuel et définir les modalités de diffusion (site internet, lieux d'accueil ...)
- Simplifier la notice explicative du CERFA
- S'appuyer sur les sites internet des partenaires et de la demande en ligne comme outil de diffusion
- Compléter le contenu de l'information réglementaire par d'autres éléments comme la liste des logements foyers, structures d'hébergement (EHPAD, maisons relais ...)

Quand :

A partir de 2024
et tout le long du plan

Pilote :

GrandAngoulême

Partenaires :

Tous les lieux d'accueil

► **VOLET 1 – SATISFAIRE LE DROIT À L'INFORMATION**
Information à délivrer au public et aux demandeurs de logements sociaux

Action

Délivrer une information sur la qualification de l'offre du parc public
(L441-2-8 et R441-2-10 du CCH)

Enjeu :

Améliorer l'information du public pour faire une demande en adéquation avec le parc social existant

À réaliser :

- Définir les critères et l'échelle géographique d'analyse
- Organiser la collecte, la mise à jour et la diffusion des données

Quand :

2025

Pilote :

GrandAngoulême

Partenaires :

Afipade, URHLM-NA, bailleurs sociaux et Action Logement



Apports des ateliers de travail

- S'appuyer sur le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)
- Critères proposés : typo/collectif-individuel/charges/grille de tarifs/mode de chauffage/QPV-hors QPV
- Critères à envisager : Personnes à Mobilité Réduite/séniors

► **VOLET 1 – SATISFAIRE LE DROIT À L'INFORMATION**
Information à délivrer au public et aux demandeurs de logements sociaux

Action

Définir les modalités pour recevoir un demandeur qui le souhaite dans un délai d'un mois après l'enregistrement de sa demande (L441-2-8 et R441-2-10 du CCH)

Enjeu :

Améliorer l'information du demandeur sur le contenu et le suivi de son dossier

À réaliser :

- Préciser les modalités d'organisation, les objectifs et le contenu de l'entretien individualisé à réaliser par les guichets enregistreurs

Quand :

2024

Pilote :

GrandAngoulême

Partenaires :

Bailleurs et Action Logement

▶ **VOLET 2 – ASSURER LA GESTION PARTAGÉE DE LA DEMANDE**

Dispositif de gestion partagée

- ▶ **Obligation réglementaire**
(art L441-2-7 du CCH)



Mise

en commun



- des demandes et de leurs pièces justificatives
- Informations relatives à la situation et à l'évolution des dossiers

- ▶ **Dispositif de gestion partagée**
créé en 2011 en Charente



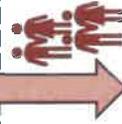
Logiciel Imhoweb
Outil métier commun

pilote



Association dédiée et co-gouvernée
par l'ensemble des parties prenantes
(organismes Hlm, collectivités et réservataires)

- ▶ **Application sur GrandAngoulême**



Guichets enregistreurs :
Action Logement, Logélia,
Noalis, OPH de l'Angoumois

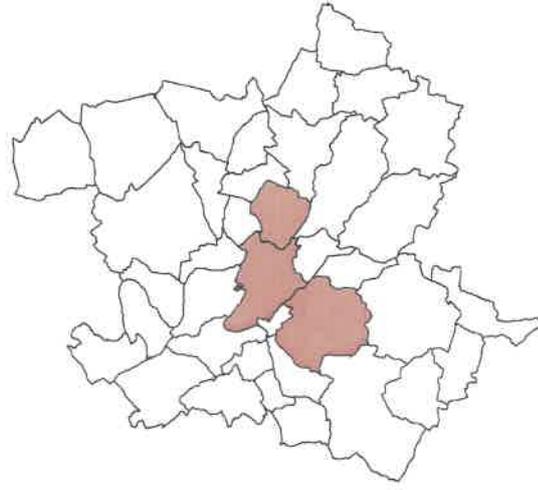
- pour créer et traiter les demandes
- pour gérer les CALEOL
- pour accéder à une information complète et partagée (événements, inspections, intervention possible des partenaires ...)

GrandAngoulême
Accès aux données
statistiques uniquement

- Conférence Intercommunale du Logement
(état des demandes et bilan des attributions)

► **VOLET 2 – ASSURER LA GESTION PARTAGÉE DE LA DEMANDE**
Localisation des guichets enregistreurs

Pour déposer sa demande papier :



Pour déposer sa demande en ligne :



► VOLET 2 – ASSURER LA GESTION PARTAGÉE DE LA DEMANDE

Action

Élargir et territorialiser l'accès à Imhoweb

(art. R441-2-1 et R441-2-6 du CCH)

Enjeu :

Renforcer le nombre de guichet enregistreur sur le territoire dans une logique de meilleur accessibilité
Améliorer le suivi des demandeurs par certains CCAS et le GIP Charente Solidarités

À réaliser :

- Mener une réflexion sur la délégation de la mission de guichet enregistreur aux maisons France services
- Mener une réflexion sur l'accès aux données personnelles en mode consultation dans Imhoweb par GrandAngoulême, certains CCAS et le GIP Charente Solidarités

Quand :

Dès 2024 et sur tout le long du plan

Pilote :

GrandAngoulême

Partenaires :

Afipade, URHLM-NA, État, maisons France Services, CCAS, GIP Charente Solidarités, bailleurs, communes, Conseil départemental ...

► **VOLET 3 – METTRE EN PLACE LA COTATION DE LA DEMANDE**

Rappel réglementaire

- ❖ **Une obligation pour les EPCI** de mettre en place ce dispositif avant le 31 décembre 2023
Lois ELAN de 2018 (*Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique*) et la loi 3 DS de 2022 (*différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification*).
- ❖ **Une application uniforme à toutes les demandes de logement social** sur le territoire par les bailleurs et les réservataires au stade des désignations et des attributions.
- ❖ **Une aide à la décision** tant pour la désignation des candidatures examinées en commission d'attribution que pour l'attribution des logements sociaux.
- ❖ **Élaboration dans le cadre du PPGID qui doit en préciser les modalités d'application :**
 - Les critères choisis, leur pondération et les cas dans lesquels le refus d'un logement adapté est pris en compte ;
 - Les modalités d'évaluation périodique du système ;
 - Les modalités et le contenu de l'information due au public et au demandeur.
- ❖ **Une prise en compte des publics prioritaires définis dans le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et des orientations d'attribution définies sur le territoire.**

Objectifs de la Convention Intercommunale d'Attribution du GrandAngoulême signée en 2021:

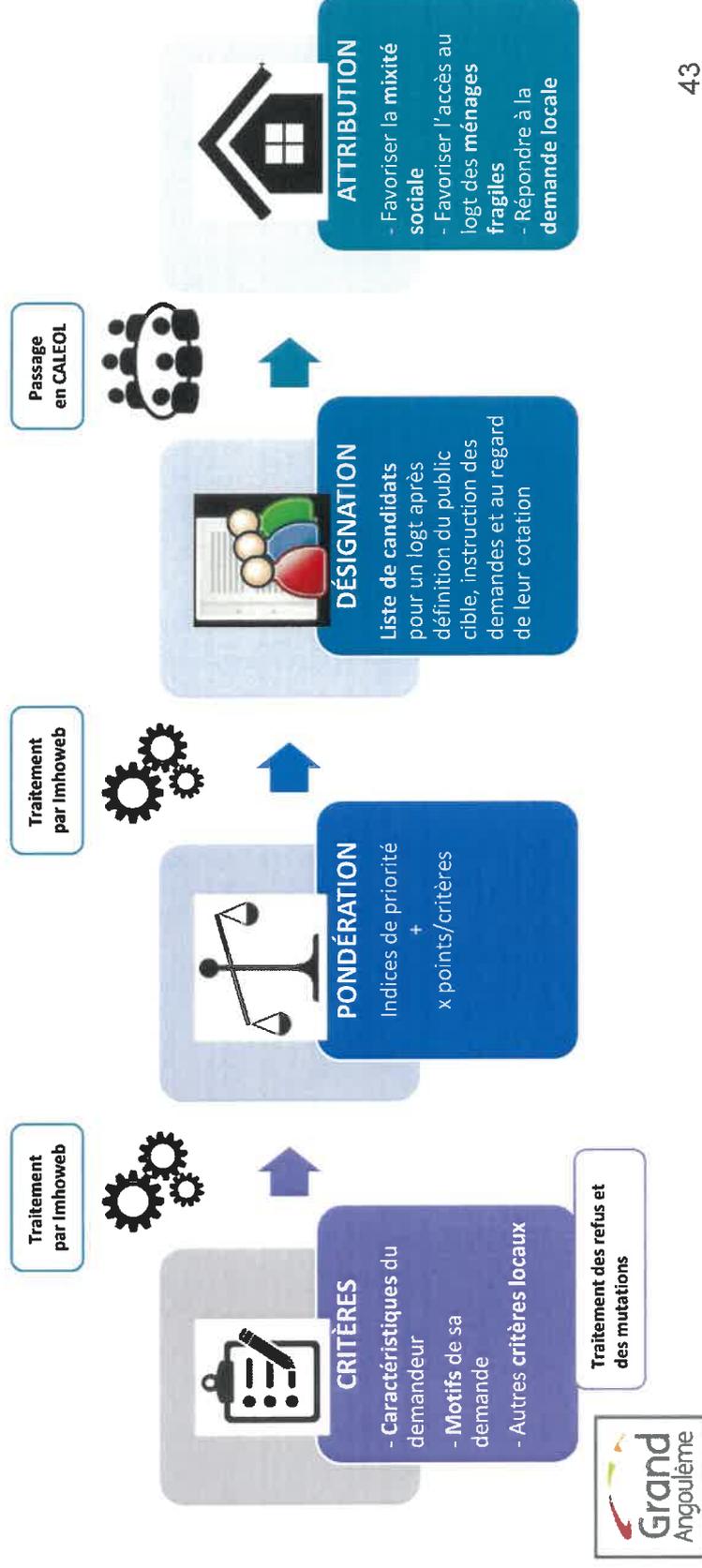
- 25 % des attributions aux ménages prioritaires (CCH L441-1 et DALO)
- 25 % des attributions aux ménages du 1^{er} quartile hors QPV
- Au moins 50 % des attributions aux ménages des autres quartiles en QPV sans être supérieur à 75 %

► VOLET 3 – METTRE EN PLACE LA COTATION DE LA DEMANDE

Fonctionnement de la cotation

- ❖ Attribution de points à chaque ménage en fonction des éléments déclarés dans sa demande.
- ❖ Attribution des points par le **système de traitement** (logiciel Imhoweb) en fonction de critères choisis localement, associés à une pondération permettant de moduler leur poids dans la note totale.
- ❖ **Nombre de points évolutifs** à partir du dépôt de la demande, en fonction :
 - de l'ancienneté de la demande;
 - des modifications et compléments apportés au dossier (justificatifs);
 - des éventuelles propositions de logement refusées par le demandeur.

❖ Cette notation permet d'**ordonnancer les demandes**.



► VOLET 3 – METTRE EN PLACE LA COTATION DE LA DEMANDE

Grille de cotation

- Proposition de grille avec des critères nationaux obligatoires (publics prioritaires du Code de la Construction et de l'Habitat) et des critères locaux issus d'un travail régional piloté par l'URHLM-NA en 2019
- Il est proposé de ne pas prendre en compte les refus au moins pour la 1^{ère} année de mise en œuvre de la cotation

Ancienneté de la demande	
Par mois d'ancienneté	1
Logement actuel (critère unique)	
Propriétaire	
Locataire d'un logement social (HLM)	10
Locataire ou sous-locataire d'un logement privé	15
Propriétaire occupant	5
Sans domicile*	
Camping	25
Habitat Mobile	25
Hôtel	25
Occupant sans titre, squat	20
Sans abris, habitat de fortune, bidonville	35
Hébergement ou logement à caractère temporaire	
Hébergé chez un particulier	20
Hébergé chez vos parents ou vos enfants	15
Logement temporaire	20
Logement de fonction	10
Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS)	25
Résidence étudiante ou universitaire	10
Centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel	25
Logement-foyer (FJT, FTM, FPA, FPH), en résidence sociale ou pension de famille (maison relais)*	25
Appartement de coordination thérapeutique*	25
Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA, ...)*	25

► VOLET 3 – METTRE EN PLACE LA COTATION DE LA DEMANDE

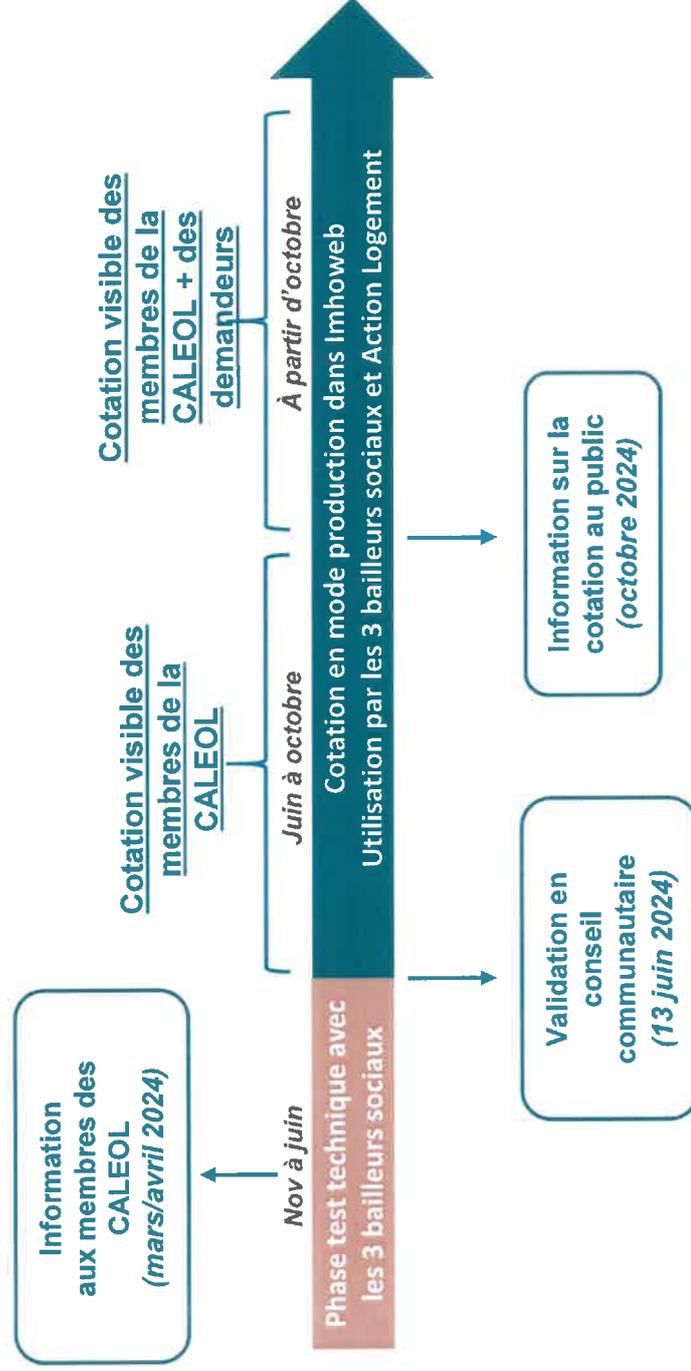
Grille de cotation

Motifs de la demande (critères cumulatifs)	
Nul	0
Changement de lieu de travail	20
Départ de personne à charge(s) du foyer	5
Divorce, séparation	10
Logement éloigné du lieu de travail	10
Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	25
Logement indigne*	25
Logement non décent	15
Logement non décent avec enfant mineur*	+5
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	10
Procédure d'expulsion*	10
Rapprochement familial	10
Rapprochement des équipements et services	10
Logement bientôt démoli	10
CDD, intérim	5
Sortie d'une période de chômage de longue durée*	10
Violence au sein du couple ou menace de mariage forcé*	25
Personnes victimes de viol/traité des êtres humains/sortie de prostitution*	25
Situation dans le logt actuel (critères cumulatifs)	
Sur-occupation	10
Sur-occupation avec enfant mineur*	+5
Sous-occupation	5
Taux d'effort actuel	
Moins de 30 %	0
de 30 à 40 %	10
de 40 à 50 %	15
> 50 %	20
Contingent	
DALO*	100
CALEOL	
Point par attribution CAL (rang 2 ou 3)	5

**Pondération
la plus forte**

► **VOLET 3 – METTRE EN PLACE LA COTATION DE LA DEMANDE**
Lancement de la démarche

→ **Lancement de la démarche en novembre 2023 avec**



► VOLET 3 – METTRE EN PLACE LA COTATION DE LA DEMANDE Action

Mettre en œuvre la cotation au sein du logiciel Imhoweb

Enjeu :

Déployer un outil de cotation et d'aide à la décision fonctionnelle

À réaliser :

- Paramétrer le système de cotation dans Imhoweb, en lien avec l'AFIPADE, et réaliser les tests associés à son intégration
- Mettre à jour le système de cotation dans Imhoweb à l'occasion de points réguliers sur l'utilisation de ce logiciel par les guichets enregistreurs
- Regarder les évolutions possibles de la grille lors du bilan annuel (nouveaux critères, pondération, gestion des refus ...)

Quand :

Tout le long du plan

Pilote :

AFIPADE, URHLM-NA

Partenaires :

GrandAngoulême, guichets enregistreurs

► VOLET 3 – METTRE EN PLACE LA COTATION DE LA DEMANDE

Action

Évaluer annuellement la mise en œuvre de la cotation

Enjeu :

Vérifier l'efficacité et la cohérence de la cotation

À réaliser :

- Évaluer le dispositif tous les ans lors de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Évaluation qualitative :

- Regarder les apports et les contraintes de ce système au stade de la désignation des candidatures examinées et lors du passage en CALEOL
- Voir si ce système participe à une plus grande lisibilité du processus d'instruction et d'attribution

Évaluation quantitative :

- Définir les indicateurs de suivi lors de la 1^{ère} année de mise en œuvre

Quand :

Tous les ans

Pilote :

GrandAngoulême

Partenaires :

Guichets enregistreurs, Afipade,
URHLM-NA

► VOLET 3 – METTRE EN PLACE LA COTATION DE LA DEMANDE

Action

Définir les modalités et le contenu de l'information sur la cotation due aux demandeurs (art. R441-2-1 et R441-2-6 du CCH)

Enjeu :

Assurer une meilleure lisibilité et une plus grande transparence du processus d'instruction et d'attribution des logements sociaux
Permettre à chaque demandeur de mieux évaluer sa situation par rapport aux autres

À réaliser :

- Intégrer les informations sur la cotation dans la plaquette/flyer d'information générale
- Organiser la diffusion de l'information sur les sites internet de la demande en ligne et des partenaires
- Présenter la cotation dans les CALEOL des bailleurs
- Sensibiliser les lieux d'accueil du SIAD sur la cotation et l'enjeu d'une demande complète

Quand :

Dès 2024 et sur toute la durée du plan

Pilote :

GrandAngoulême

Partenaires :

Afipade, URHLM-NA et tous les lieux d'accueil

► VOLET 4 – EXAMINER LES MENAGES EN DIFFICULTÉ ET LES DEMANDES DE MUTATION

Examiner les ménages en difficulté

Liste des situations justifiant d'un examen particulier

- Situation de handicap
- Sortant d'appariement de coordination thérapeutique
- Mal logés ou défavorisés
- En reprise d'une activité après une période de chômage de longue durée
- Parcours de sortie de la prostitution
- Victime de traite des êtres humains ou de proxénétisme
- Suroccupation
- Jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance

Ménages prioritaires au sens de l'art. L441-1 du CCH labellisés dans Imhoweb

- Personnes reconnus DALO
- Hébergés ou en logement temporaire
- Situations d'habitat indigne
- Violences conjugales / victimes de viol / agression sexuelle
- Sans logement - hébergés par un tiers
- Menacés d'expulsion sans relogement

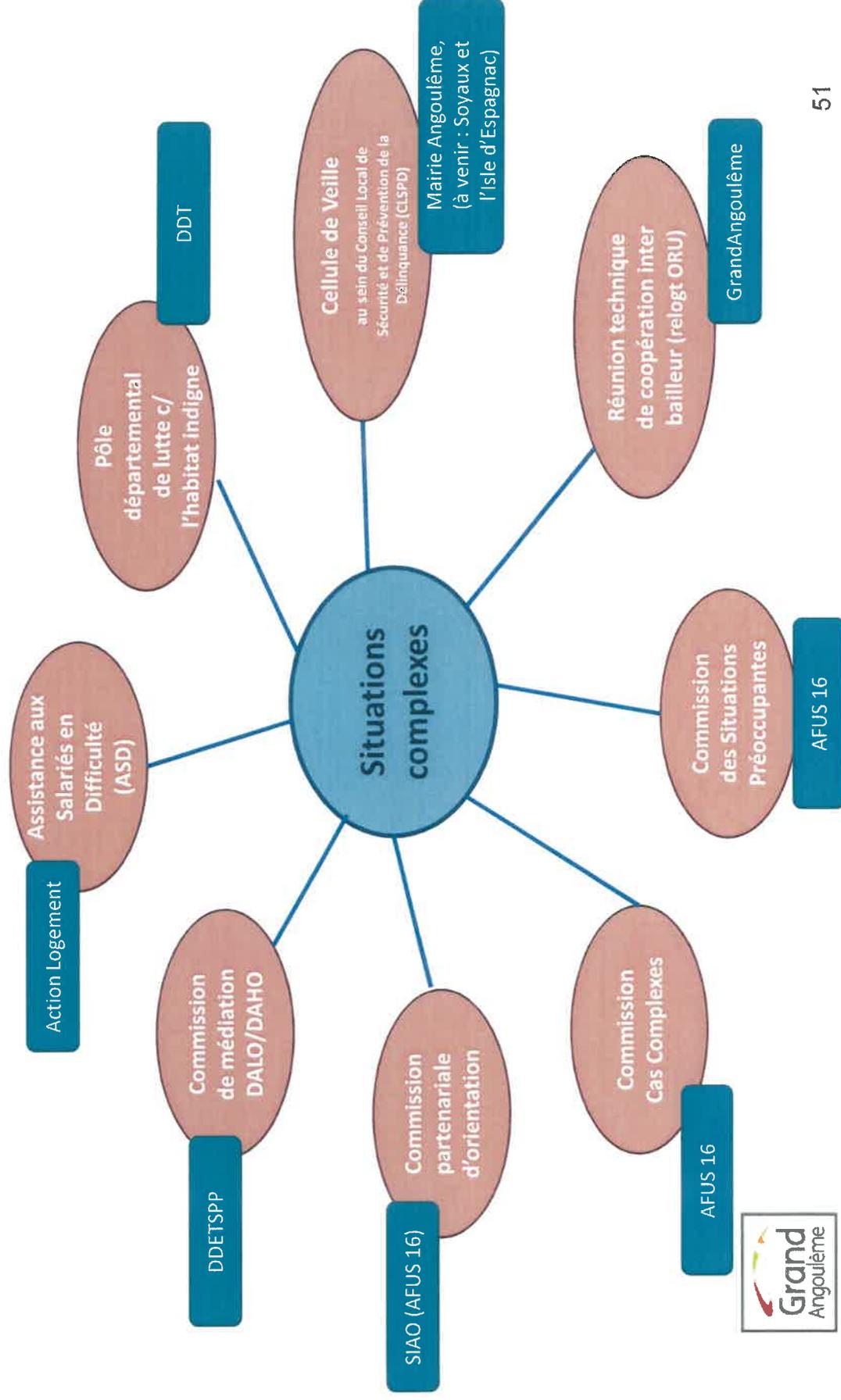
Ménages prioritaires relogés sur le contingent Etat en Charente

- Labellisé par une commission (PDALHPD, autre commission locale)
- Suivi FNAVDL en cours
- Délai anormalement long pour l'obtention d'un logement social
- Situation relevant du FSL
- Situation relevant du FSL
- Insertion nomadisme
- Réfugiés
- Renouvellement urbain

► VOLET 4 – EXAMINER LES MENAGES EN DIFFICULTÉ ET LES DEMANDES DE MUTATION

Examiner les ménages en difficulté

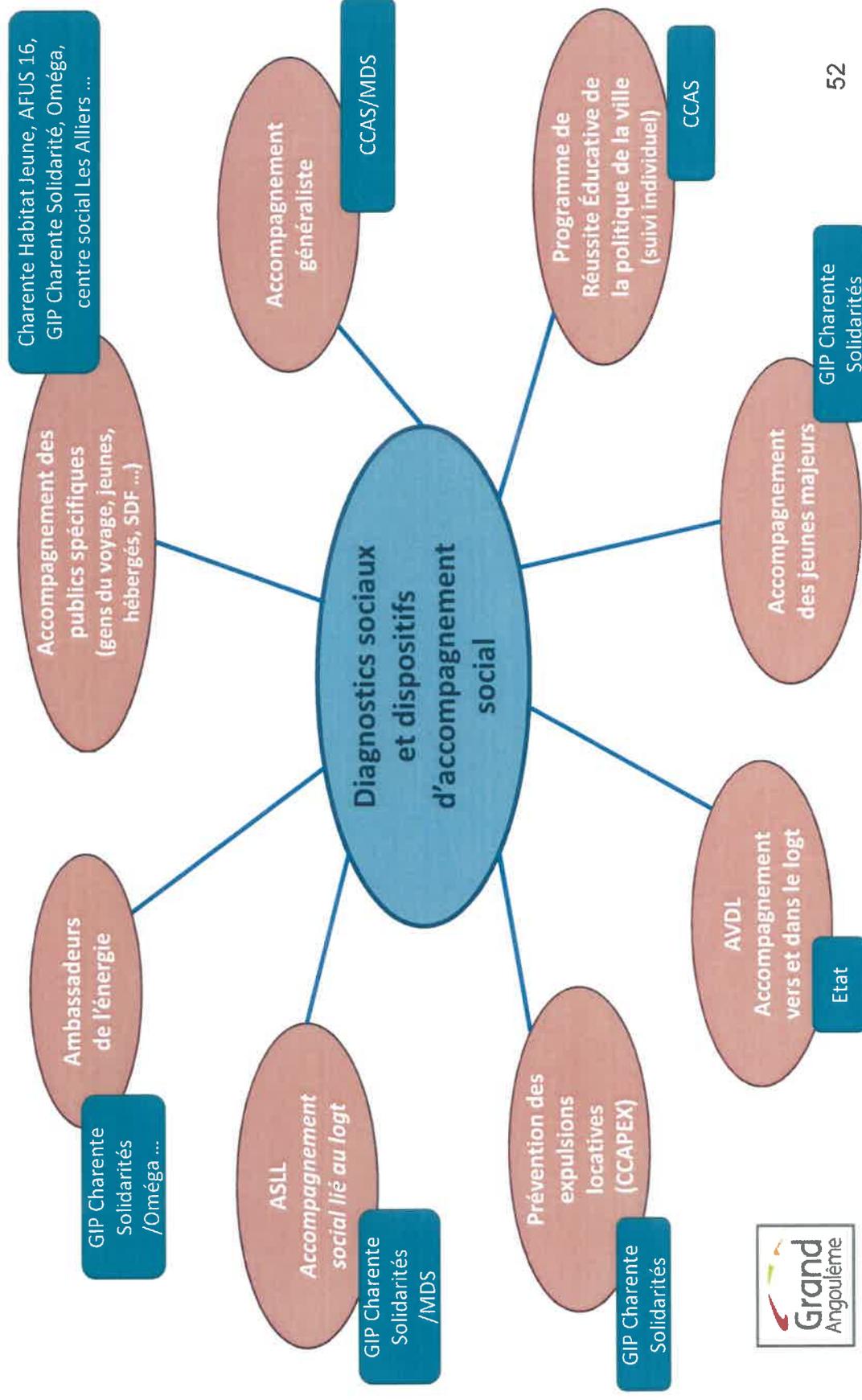
Instances spécifiques pour étudier les situations complexes



► VOLET 4 – EXAMINER LES MENAGES EN DIFFICULTÉ ET LES DEMANDES DE MUTATION

Examiner les ménages en difficulté

Diagnostics sociaux et dispositifs d'accompagnement social



► VOLET 4 – EXAMINER LES MENAGES EN DIFFICULTÉ ET LES DEMANDES DE MUTATION

Examiner les ménages en difficulté

Action

Favoriser une meilleure orientation des ménages en difficulté

Enjeu :

Favoriser l'accès au logement des situations les plus fragiles

À réaliser :

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs, des instances et des diagnostics
- Sensibiliser les lieux d'accueil aux situations nécessitant une attention particulière et les dispositifs (instances et accompagnement) pour les orienter

Quand :

Tout au long du plan

Pilotes :

GrandAngoulême
DDETSPP

Partenaires :

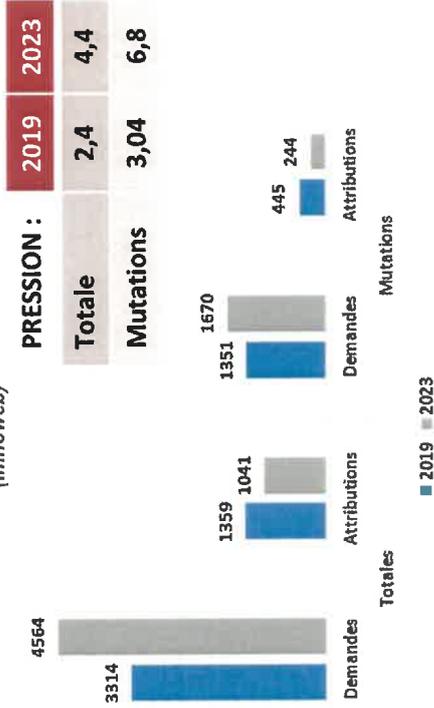
Tous les lieux d'accueil

▶ VOLET 4 – EXAMINER LES MENAGES EN DIFFICULTÉ ET LES DEMANDES DE MUTATION

Favoriser les mutations internes au sein du parc social

Demandes de mutation moins satisfaites face à la hausse globale des demandes depuis 2019

Évolution de la demande et des attributions
(lmhoweb)



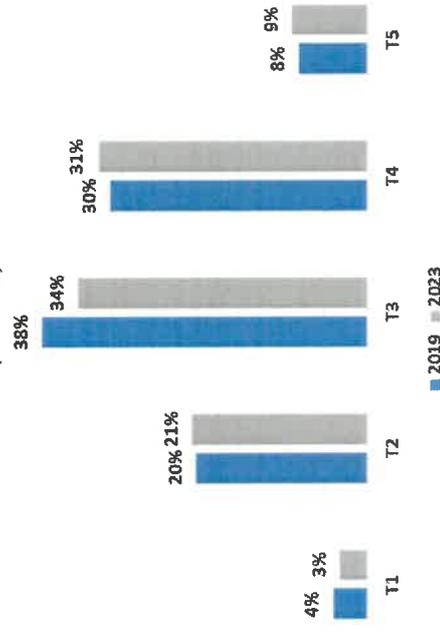
Sur ces 4 dernières années :

- + 3,76 points sur la pression de la demande de mutation
- Légère baisse de la part des mutations sur le total des demandes (41 % en 2019 contre 37 % en 2023)
- Baisse de 10 points de la part des mutations sur le total des attributions (33 % en 2019 contre 23 % en 2023)

→ ¼ des demandes de mutation pour accéder à un logement plus grand

- Logement trop petit (22 %)
- Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie (13 %)
- Rapprochement familial (8 %)
- Logement trop cher (8 %)
- Logement non décent (7 %)
- Divorces et séparation (4 %)
- Logement éloigné du lieu de travail (4 %)

Évolution des demandes de mutation par typologie
(lmhoweb)



→ Une baisse de la demande de mutation en T3

► **VOLET 4 – EXAMINER LES MENAGES EN DIFFICULTÉ ET LES DEMANDES DE MUTATION**

Favoriser les mutations internes au sein du parc social

Mutations internes chez les 3 bailleurs sociaux

→ **Des pratiques homogènes entre les 3 bailleurs**

- Traitement des demandes de mutation après un an d'occupation dans le parc social sauf si locataire avec besoin d'un relogement en urgence (troubles du voisinage ...)
- Priorité aux mutations économiques et à celles liées au handicap et à la perte d'autonomie nécessitant un logement adapté
- Parcours résidentiel favorisé dans les programmes neufs
- Mutations pour confort non prioritaires sauf pour certaines demandes qualitatives pouvant contribuer à la mixité sociale d'une résidence

Moyenne des mutations réalisées par les bailleurs

12 % pour Logélia

9 % pour Noalis

20 % pour l'OPH de l'Angoumois

→ **Un très bon partenariat entre les 3 bailleurs : UNE FORCE**

→ **Des difficultés pour répondre aux demandes de mutation :**

- Vacance rare des logements principalement recherchés (T2 et T5)
- Remise en état de deux logements lors d'une mutation au lieu d'un seul hors mutation

► VOLET 4 – EXAMINER LES MENAGES EN DIFFICULTÉ ET LES DEMANDES DE MUTATION

Favoriser les mutations internes au sein du parc social

Action

Mener une réflexion sur les mutations dans le parc social

Enjeu :

Favoriser la fluidité du parcours résidentiel du demandeur

À réaliser :

- Définir les enjeux sur la question des mutations sur le territoire
- Réaliser un suivi annuel des mutations et selon une échelle à définir
- Réflexion sur les publics spécifiques (séniors, PMR ...) notamment à travers les labels

Quand :

À partir de 2025

Pilotes :

GrandAngoulême

Partenaires :

Bailleurs sociaux

GOUVERNANCE ET ÉVALUATION

► GOUVERNANCE

Conférence Intercommunale du Logement : comité de pilotage

- ❖ Coprésidée par le Président de l'EPCI et Madame la Préfète, elle se réunit une fois par an
- ❖ Instance partenariale dédiée à l'animation de la politique du logement sur le territoire en faveur de la mixité sociale, de l'équilibre territorial et de l'accès au parc locatif social des demandeurs
- ❖ Missions définies dans la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) 2019-2024 de GrandAngoulême :
 - Adopter les orientations en matière d'attributions de logements et de mutations, les modalités de relogement et de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation
 - Suivre la mise en œuvre, sur le ressort territorial de GrandAngoulême, du PPGDID. La CIL donne son avis sur le projet de plan, les bilans (annuels et triennal) et son évaluation
 - Suivre la mise en œuvre de la CIA

▶ ÉVALUATION

▶ Évaluation réglementaire



👉 S'appuyer sur les indicateurs de suivi de la Convention Intercommunale des Attributions aux différentes échelles de territoires (EPCI, communes et quartiers) :

- l'offre,
- la demande,
- les attributions,
- La pression
- l'occupation du parc social

▶ Évaluations thématiques en groupe de travail avec les partenaires concernés

- Le SIAD avec la vision du grand public et des demandeurs
- La cotation

Pilotage
GrandAngoulême

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2024

Délibération n°2024-03-06

*Dénomination d'une voie
privée ouverte à la
circulation.*

LE VINGT-SIX MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024.

Date d'affichage : 20 mars 2024.

Date d'envoi de la convocation : 20 mars 2024.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Dominique BRUN, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Arrivée de Thibaut SIMONIN à 18 h 40 pour la question relative au vote du budget 2024.

Absents avec procuration :

Thibaut SIMONIN avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Séverine CHEMINADE.
Sylvie ROUBEIX avec procuration à Sophie HARNOIS.
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.
Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.
Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.
Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.
Martine FOUSSIER avec procuration à Olivier DELACROIX.

Absent :

Benoît MIÈGE-DECLERCQ a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 26 mars 2024

DELIBERATION N°2024-03-06

DENOMINATION D'UNE VOIE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION.

REFERENCE :

- Article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La société Notre Maison a déposé un permis de construire groupé (PC n°16 358 23 C0034) pour la construction d'un bâtiment comprenant 2 logements et 2 logements individuels sur un terrain desservi via la route de Saint-Jean d'Angély.

Compte tenu du nombre de logements créé, il est proposé de dénommer cette nouvelle voie de desserte : **Allée Marcel Robin** - Ancien Conseiller Municipal et délégué à la société des Cars Robin et administrateur de la STGA.

Pour rappel, le Conseil Municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Cette voie en impasse sera privée et n'a pas vocation à être rétrocédée dans le domaine communal (DNC : domaine non cadastré).

Cette proposition a reçu un avis favorable lors du Bureau Municipal du 29 janvier dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS par procuration, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX par procuration, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAU par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER par procuration, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **DECIDE** de dénommer cette nouvelle voie de desserte en impasse privée « Allée Marcel Robin ».

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 28 mars 2024.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_DOM_20240306-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

28/03/2024

Publication par voie électronique le :

28/03/2024

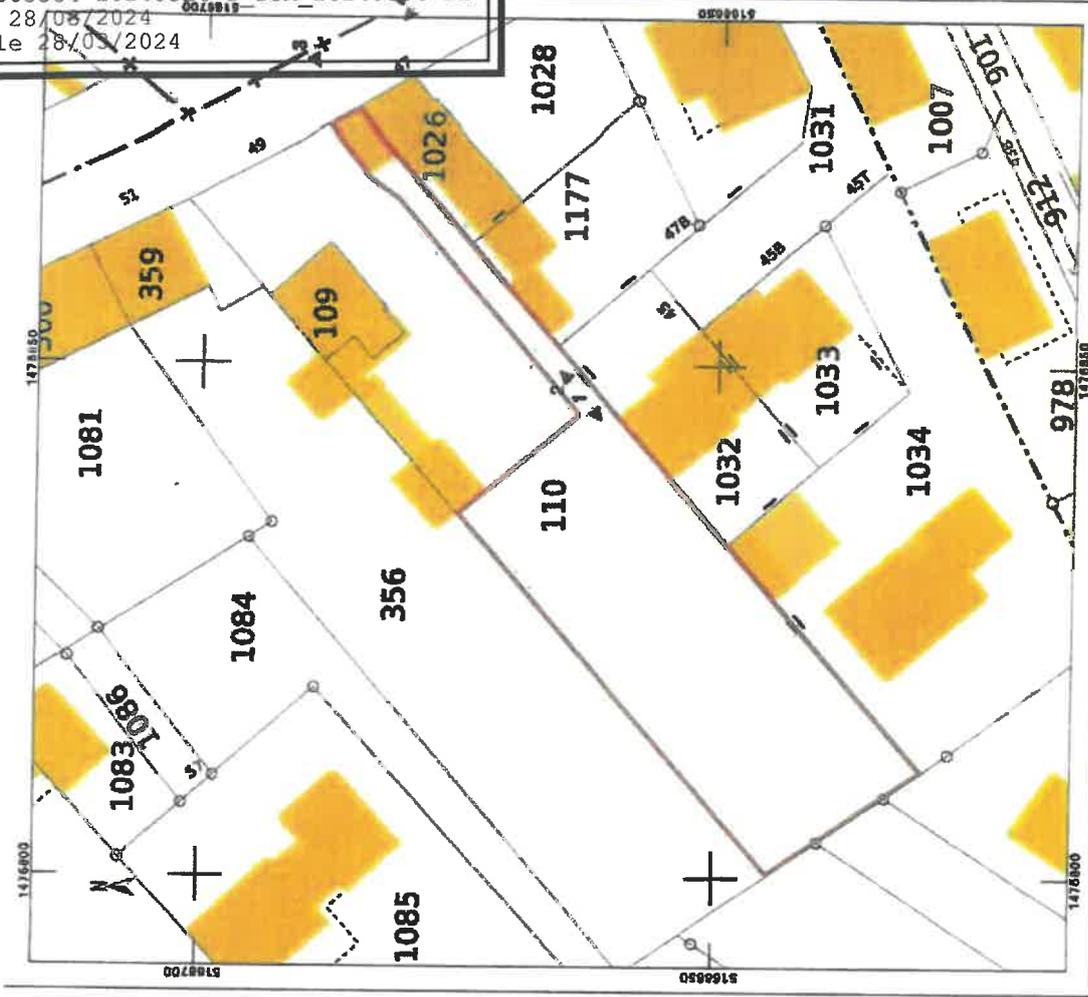
A Saint-Yrieix, le

Le Maire,

Jean-Jacques FOURNIÉ.



016-211603584-20240326-D DOM_20240306 DE
Reçu le 28/08/2024
Publié le 28/08/2024



Le Plan de l'Échelle de 1:10000
 a été dressé par le Service de l'Échelle de 1:10000
 de la Direction Générale des Finances Publiques
 de la Préfecture de la Région de Saint-Denis
 le 28/08/2024.

Date : Septembre 23
 Page :
 Echelle :

Le Bureau des Plans
 25 Rue Gustave Eiffel
 97400 SAINT-DENIS DE LA REUNION
 17200 SAINT-SULPICE DE ROYAN
 16 23 33 84 15

Le plan visuelisé est cet état et est géré
 par le centre des Impôts foncier suivant :
 PFIIC
 CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 1, rue de la Comète 16002
 16002 ANGOULEME CEDEX
 tél. 05 45 97 57 00 - fax 05 45 97 30 81
 pfiic.charente@dgfpr.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan visuel est issu de :
 cadastre.gouv.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PROJET
Section : BH
N° 1192

Département :
 CHARENTE
 Commune :
 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE
 Section : BH
 Feuille : 000 BH 01
 Échelle digitale : 1/1000
 Échelle d'impression : 1/1000
 Date d'édition : 20/08/2023
 (Dossier Imprime de Paris)
 Document en projection : BRSPPCC04
 60022 Direction Générale des Finances
 Publiques



SAS NOTRE MAISON
49 Rte de St Jean d'Angely
16710 SAINT YRIEIX

PC1
Plan de cadastre

016-211603584-20240326-D_DOM_20240306-DE
 Reçu le 28/03/2024
 Publié le 28/03/2024

NAGE DE DIVISION

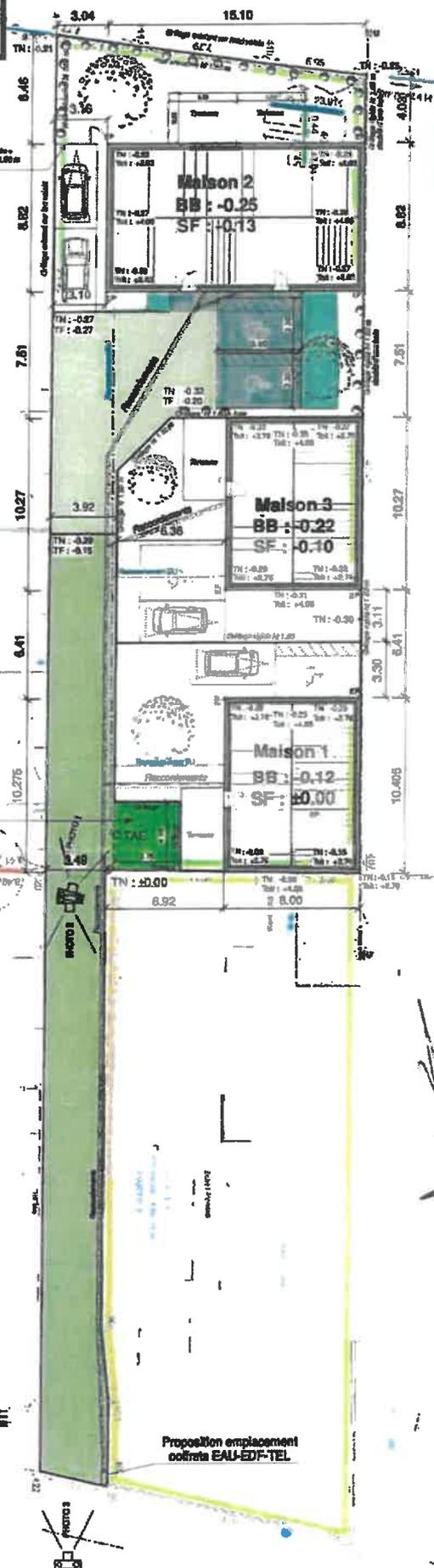
3 de l'indivision ROBIN

Echelle: 1/250°

BH n°109 - Contenance : 7000
 Total contenance : 05a 54ca

Terrain cédé par l'indivision ROBIN aux propriétaires
 des parcelles BH n°1191 et BH n°1192
 BH n°1193 - Surface : 01a 31ca

Surélève de débord de toit et de récupération des eaux pluviales
 Fonds Servant : BH n°1192
 Fonds Dominant : BH n°1191



Emplacement réservé
 aire de stockage 15 m²

Proposition emplacement
 citerne EAU-EDF-TEL

Accès chantier officiel
 Poste de relevage pour T&E



... par un procès-verbal de bornage dressé le 05 Décembre 2022
 par Raphaël, Géomètre-Expert D.P.L.G. à RUEILLE SUR TOUVRE
 Visant les plans des procès-verbaux de bornage dressés le 03 Juin 2008 (n°08186)
 2010 (n°09073) par M. ENNUYER Jean-Paul, ardemennais Géomètre-Expert

Julie
 architecte
 agence
 habiter

Parcelle	Surface	Contenance	Propriétaire
401	1478.46 m²	1478.46 ca	SAS NOTRE MAISON
402	1478.46 m²	1478.46 ca	SAS NOTRE MAISON
403	1478.46 m²	1478.46 ca	SAS NOTRE MAISON
404	1478.46 m²	1478.46 ca	SAS NOTRE MAISON
405	1478.46 m²	1478.46 ca	SAS NOTRE MAISON
406	1478.46 m²	1478.46 ca	SAS NOTRE MAISON
407	1478.46 m²	1478.46 ca	SAS NOTRE MAISON
408	1478.46 m²	1478.46 ca	SAS NOTRE MAISON
409	1478.46 m²	1478.46 ca	SAS NOTRE MAISON
410	1478.46 m²	1478.46 ca	SAS NOTRE MAISON

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2024**

Délibération n°2024-03-07

***Modification du tableau
des emplois à compter du
1^{er} avril 2024.***

LE VINGT-SIX MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024.

Date d'affichage : 20 mars 2024.

Date d'envoi de la convocation : 20 mars 2024.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Dominique BRUN, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Arrivée de Thibaut SIMONIN à 18 h 40 pour la question relative au vote du budget 2024.

Absents avec procuration :

Thibaut SIMONIN avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Séverine CHEMINADE.
Sylvie ROUBEIX avec procuration à Sophie HARNOIS.
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.
Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.
Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.
Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.
Martine FOUSSIER avec procuration à Olivier DELACROIX.

Absent :

Benoît MIÈGE-DECLERCQ a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 26 mars 2024

DELIBERATION N°2024-03-07

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2024.

REFERENCES :

- Code Général des Collectivités Territoriales.
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.
- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Dans le cadre des avancements de grade 2024, les postes correspondant aux nouveaux grades, qui n'existent pas encore au tableau des emplois, doivent être créés au 1^{er} avril 2024. Cela permettra aux agents remplissant les conditions statutaires et qui auront reçu un avis favorable de l'autorité territoriale, dans le respect des « ratios promus-promouvables » définis par délibération, d'être nommés dans leur nouveau grade.

Dorénavant, les avancements de grade s'appuient sur les « lignes directrices de gestion » définies par la collectivité, et ne sont plus examinés par les CAP (commissions administratives paritaires) du centre de gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS par procuration, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX par procuration, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER par procuration, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **DECIDE** d'actualiser le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2024 en créant l'emploi suivant, à temps complet :
 - Adjoint administratif principal 1^e classe (1).

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 28 mars 2024.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



AR Prefecture

016-211603584-20240326-D_PER_20240307-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

28/03/2024

Publication par voie électronique le :

28/03/2024

A Saint-Yrieix, le 28/03/2024
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.

